

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 02 AVRIL 2015**

Le jeudi 02 avril 2015, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le vendredi 27 mars 2015, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le mardi 31 mars 2015.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

Mme AEBISCHER	M. ASSOULINE	Mme BACHE
M. BARGETON	M. BAUDRIER	M. BLANDIN
M. BOUAKKAZ	Mme CALANDRA	Mme CARIME-JALIME
Mme CARREY-CONTE	Mme DASPET	Mme De MASSOL
Mme DUCHAUCHOI	Mme EL AARAJE	M. EPARA EPARA
Mme FANFANT	M. GASSAMA	M. GLEIZES
M. GRANIER	M. GUERRIEN	M. HOCQUARD
M. LE BARS	M. LE BORGNE	Mme MAQUOI
M. MARTIN	M. PERIFAN	Mme PRIMET
Mme RIVIER	M. SAMAKE	M. SHI
M. SOREL	Mme STEPHAN	Mme VICQ

S'ETAIT EXCUSEE

Mme SIMONNET

POUVOIRS

Mme GUHL a donné pouvoir à M. GUERRIEN
Mme HAZAN a donné pouvoir à Mme FANFANT
Mme HERRERO a donné pouvoir à Mme CARIME-JALIME
M. HMOUDANE a donné pouvoir à Mme VICQ
Mme KELLER a donné pouvoir à M. EPARA EPARA
Mme LAURENT a donné pouvoir à Mme PRIMET
M. PASCAL a donné pouvoir à M. PERIFAN
Mme RAME a donné pouvoir à M. GRANIER

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme EL AARAJE

SECRETAIRES AUXILIAIRES

M.CONQUES - M.DROUARD

ORDRE DU JOUR

1. MA20.2015.043 : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2015.....	4
2. Voeu d'urgence.....	5
□ V20.2015.065 : Vœu à l'initiative d'Anne Hidalgo Maire de Paris et proposé par Frédérique Calandra Maire du 20 ^{ème} , relatif à la Candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.....	5
3. Délibérations.....	11
2015 DU 10 : Protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF-Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	11
□ Vœu d'urgence à l'initiative du groupe communiste-Front de gauche relatif à l'extension du jardin « Gare de Charonne » et à la création d'équipements pour la petite enfance.....	11
□ V20.2015.068 : Vœu d'urgence à l'initiative du groupe des élus EELV relatif au protocole cadre entre la ville de Paris et la SNCF sur la petite ceinture ferroviaire.....	11
□ V20.2015.069 : Vœu de l'Exécutif à l'initiative de Frédérique Calandra, relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture dans le 20 ^e arrondissement.	11
2015 DJS 163 : Centre de remise en forme Alfred Nakache (20 ^e) - Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	17
2015 DDCT 16 : Subventions (157 500 euros) à 8 associations et conventions pour des projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants et actions dans les cafés sociaux pour les personnes âgées immigrées. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure	18
2015 DAC 49 : Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Théâtre aux Mains Nues – compagnie des marionnettes Alain Recoing (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure	19
2015 DAC 85 : Subvention (15.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée La Maroquinerie (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure	20
2015 DAC 206 : Subvention (15.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée ORIZA (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure	20
2015 DVD 99 : Programme Vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil Régional d'Ile de France et délégation en matière de marchés publics. M. Renaud MARTIN rapporteur.....	22
2015 DDCT 15 : Subvention (238 000 euros) à 34 associations et conventions au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.....	25
2015 SG 34 : Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Pour qu'Elle Revienne (18 ^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure	25
2015 DDCT 25 : Subventions (63 500 euros) et conventions avec 7 associations et 1 bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville. Mme Virginie DASPET rapporteure.	26

2015 DFPE 166 : Subvention (79.609 euros) et avenant n° 2 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11 ^e) pour la halte garderie (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	26
2015 DJS 199 : Subvention (1.500 euros) à l'association Dumas-Réunion (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	26
MA20.2015.051 : Choix de la gestion déléguée pour le centre d'animation et d'hébergement Louis Lumière et son annexe Serpollet, situés dans le 20 ^e arrondissement. Autorisation à Mme la Maire du 20 ^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché article 30 pour la gestion de ces équipements. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	26
2015 DAC 160 : Subvention (5.000 euros) à l'association L'Entre Prise (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	26
2015 DAC 222 : Subventions (20.650 euros) à 7 associations historiques. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	26
2015 DLH 35 : Cimetière de Belleville 40 rue du Télégraphe (20 ^e) - Démolition d'un local annexe - Autorisations d'urbanisme Mme Hélène VICQ rapporteure.	26
2015 DLH 63 : Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP. Mme Hélène VICQ rapporteure.	26
2015 DLH 73 : Restructuration d'un FTM en résidence sociale 31-33 rue de la Duée (20 ^e) – Modification des prêts garantis par la ville (2.148.279 euros) demandée par ADOMA pour 88 logements PLA-I. Mme Hélène VICQ rapporteure.	26
2015 DLH 75 : Construction neuve de logements sociaux 35 rue du Capitaine Marchal (20 ^e) - Modification des prêts garantis par la Ville (265.396 euros) demandée par ERILIA pour 7 logements PLUS. Mme Hélène VICQ rapporteure.	26
2015 DU 64 Dénomination rue du Clos (20 ^e). Mme Hélène VICQ rapporteure.	26
4. Vœux	26
<input type="checkbox"/> V20.2015.070 : Vœu relatif au programme immobilier de la rue Dénoyez, sur proposition de Laurent Sorel, du groupe Front de Gauche - « Place au peuple ! »	27
<input type="checkbox"/> V20.2015.066 : Vœu présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe UMP20 relatif à l'OMS du 20 ^{ème} arrondissement	34
<input type="checkbox"/> V20.2015.067 : Vœu en faveur de la convocation d'un C.I.C.A sur le thème des associations sportives et des politiques en faveur du sport, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Front de Gauche « Place au peuple ! »	34
<input type="checkbox"/> V20.2015.071: Vœu de l'Exécutif à l'initiative de Frédérique Calandra et de Florence De Massol, relatif à la démolition d'un bâtiment au 163 rue des Pyrénées	40
<input type="checkbox"/> V20.2015.072 : Vœu de l'Exécutif à l'initiative de Madame Frédérique Calandra et Madame Hélène Vicq, relatif aux parcelles attenantes à l'extension de l'école Tourelles	41
<input type="checkbox"/> Vœu à la Maire de Paris présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe UMP relatif à la création de marchés alimentaires en soirée	41

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

Je vais classiquement ouvrir la séance en annonçant la liste des présents et des pouvoirs, mais je ne l'ai pas en ma possession. Se sont excusés et ont donné pouvoir : Mme KELLER qui a donné pouvoir à M. EPARA EPARA ; Mme HERRERO qui a donné pouvoir à Mme CARIME-JALIME ; M. HMOUDANE qui a donné pouvoir à Mme VICQ ; Mme MAQUOI va venir un petit peu en retard et a donné pouvoir pour le début à Mme DASPET qui visiblement est en retard aussi, mais qui vont nous rejoindre toutes les deux ; Mme GUHL sera absente, s'est excusée et a donné pouvoir à M. GUERRIEN – est-ce qu'il est là ? Il va arriver, j'imagine. Est-ce que j'ai oublié quelqu'un qui serait absent et qui aurait donné pouvoir ?

M. GRANIER

Mme HAZAN est absente et a donné pouvoir à Mme FANFANT. Mme RAME est absente et m'a donné pouvoir. M. PASCAL est absent et a donné pouvoir à M. PERIFAN.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Donc, nous comptabiliserons les votes bien entendu avec les pouvoirs tels qu'enregistrés ce soir.

1. MA20.2015.043 : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2015.

M. PERIFAN

Bonsoir, Madame la Maire. Chers collègues. Simplement une question que je vous avais posée au précédent conseil sur l'affaire que vous aviez évoquée sur nos amies les Dégommeuses. Vous vous souvenez, vous aviez parlé d'agression homophobe sur un stade ; fait suffisamment grave pour avoir engendré une visite d'un ministre de la République. Où en est-on sur cette affaire, Madame la Maire ? Avez-vous des précisions et quelles sont les mesures que vous comptez prendre ? Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous redis, comme la dernière fois, qu'on n'entame pas ce type de débat en général au moment de l'approbation d'un compte rendu de séance. Alors, je vais vous dire tout simplement, maintenant l'affaire est devant la justice puisqu'il y a eu un dépôt de plainte croisé. À ma connaissance, il y a eu un dépôt de plainte de la présidente du Club des Dégommeuses contre M. David DONADEI et il semblerait que M. DONADEI souhaite porter plainte, mais je n'ai pas moi de plus amples informations puisque c'est devant la justice, et je n'ai pas à être personnellement informée ni par les juges, ni par le Procureur de la République, ni par la police puisque pour l'instant, ça se passe entre ces personnes. Donc, à ma connaissance on en est là. Sur la direction de la Jeunesse et des Sports, la direction des Affaires Juridiques de la Ville est en train de travailler avec la DJS sur la question des attributions de créneaux à M. DONADEI. Mais pour l'instant, c'est encore *work in progress*.

Après consultation des membres, le procès-verbal est approuvé

Mme CALANDRA

À présent, avant d'ouvrir le débat sur nos délibérations et les vœux, je souhaite vous indiquer que trois vœux d'urgence ont été inscrits à l'ordre du jour : l'un du groupe EELV sur la petite ceinture que vous trouverez sur table, l'un du groupe Parti Communiste-Front de Gauche sur la petite ceinture également sur table et enfin l'un du groupe Front de Gauche, Place au Peuple déposé également sur table, sur la rue Dénoyez. Comme vous le savez, au terme de notre règlement intérieur, ces vœux ne peuvent être mis en discussion que si le Conseil d'Arrondissement l'approuve par un vote en séance, conformément à l'article 15 du règlement intérieur.

Mme PRIMET

Juste pour dire que nous, on retire notre vœu.

Mme CALANDRA

Le vœu du groupe Parti Communiste-Front de Gauche est donc retiré. Je vous remercie. Nous n'avons plus que deux vœux.

Après consultation des membres, les vœux sont inscrits à l'ordre du jour

Mme CALANDRA

Ensuite, je vous informe également que trois vœux de l'Exécutif ont été déposés sur table et seront débattus ce soir : l'un portant sur la petite ceinture, un autre relatif aux parcelles attenantes à l'extension de l'école Tourelles et le dernier sur la démolition d'un bâtiment au 163, rue des Pyrénées. On a bouleversé l'ordre du jour. Exceptionnellement, vous savez qu'il y a un vœu qui a un caractère un peu particulier qui est le vœu sur les JO de 2024. Si vous en êtes d'accord, je vous propose que nous commençons par examiner ce vœu, car il a un caractère un peu particulier. Il a fait l'objet, comme vous le savez, d'un rassemblement à l'Hôtel de Ville et d'une présentation notamment, non pas du vœu, mais du projet de candidature aux JO par la Maire de Paris. Donc, je souhaitais l'examiner un peu solennellement en début de séance.

2. Vœu d'urgence

- **V20.2015.065 : Vœu à l'initiative d'Anne Hidalgo Maire de Paris et proposé par Frédérique Calandra Maire du 20^{ème}, relatif à la Candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.**

Comme vous le savez, il a été décidé à l'Hôtel de Ville que chaque maire d'arrondissement déposerait un vœu portant sur la candidature de Paris aux JO 2024. Très rapidement, mes chers collègues et sans vouloir paraphraser ce vœu qui est extrêmement complet qui va être porté et discuté dans l'ensemble des arrondissements. Je souhaitais vous faire part des atouts de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2024 et singulièrement pour le 20^e arrondissement. D'abord, comme le savez, à la demande d'un certain nombre de groupes et par consensus, nous avons décidé de présenter une candidature avec des aménagements les moins coûteux possible, car tous les équipements importants et nécessaires à une telle compétition dans Paris intramuros sont déjà réalisés, sont soit à l'état neuf soit ont été réhabilités récemment, comme le Parc des Princes ou alors le stade Jean-Bouin qui, lui, comme vous le savez, est récent. Je vous rappelle que c'est un projet porté par le mouvement sportif et les athlètes qui sont les chefs de file de cette candidature fortement soutenue par l'État. Vous savez que notre gouvernement est très volontaire à ce sujet. Cette candidature comporte de notables plus-values apportées par les JO et les investissements eux-mêmes, des infrastructures améliorées, de nombreux emplois pour les jeunes et les moins jeunes, un renforcement évidemment du tourisme et de l'attractivité de nos territoires. J'insiste particulièrement sur ce passage parce qu'évidemment, pour le 20^e arrondissement, le fait que des jeunes de nos territoires et de nos quartiers populaires puissent accéder à des emplois durant toute la période préparatoire aux JO et ensuite pendant les JO eux-mêmes me paraît assez important. On pourrait d'ailleurs allier ça à certaines formations pour déboucher sur les métiers du sport. Je rappelle également que la question du tourisme est évidemment cruciale pour Paris qui est la première ville touristique au monde et qui évidemment se bat pour le rester. L'attractivité de nos territoires, si nous remportons la candidature aux JO, moi je me battrais pour qu'il y ait des investissements dans le 20^e arrondissement et notamment sur nos terrains de grands jeux et sur la piscine des Tourelles qui est en assez mauvais état puisqu'elle a fait l'objet il y a quelques années d'une réhabilitation, mais de mauvaise qualité. Et comme vous le savez, le grand bassin fuit et elle a de gros problèmes de nature structurelle du fait de sa conformation elle-même. L'idéal serait de pouvoir la détruire et la reconstruire, d'ailleurs en profitant de la parcelle pour y adjoindre des activités économiques. Cette candidature aux JO se veut également un exemple dans le cadre de la construction d'une métropole à l'échelle parisienne. Je le rappelle, cette candidature est co-portée très fortement par des arrondissements limitrophes à Paris et notamment la Seine-Saint-Denis. Enfin, l'adoption de ce vœu

ce soir ne serait évidemment pas la fin d'un processus. Il n'en serait que le début. Il faut évidemment continuer à se battre afin d'associer davantage les jeunes de nos quartiers, se battre également, je l'ai dit, pour que la piscine Vallerey soit repensée entièrement dans ce cadre et je pense que les habitants du 20^e peuvent être fiers de pouvoir porter à leur manière cette candidature. Avant de vous consulter pour le vote, y a-t-il des souhaits d'expression de groupes ? M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Incontestablement, c'est un très beau projet et la position de l'UMP à Paris a toujours été la même. Nous n'avons jamais caché que nous étions très favorables à l'organisation des Jeux Olympiques de Paris en 2024. C'est une occasion formidable pour Paris qui ne peut manquer au regard de ce qu'elle apporte en termes de rayonnement et d'attractivité économique et touristique. C'est également un formidable accélérateur des grands projets d'aménagement et de transport. Nous souhaitons simplement que soient évités certains écueils, à commencer par une trop forte personnalisation et politisation de la candidature. Si c'est bien la Ville qui signait, ce sera bien notre maire Anne HIDALGO qui signera, c'est le mouvement sportif qui doit être le leader de la candidature. Aux pouvoirs publics et au monde économique de le soutenir au mieux, car c'est bien lui qui devra convaincre les membres du CIO que la candidature de Paris est la meilleure. Enfin, je suis heureux qu'Anne HIDALGO, qui était contre le projet pendant de longs mois, ait changé d'avis. Mais malheureusement, depuis six mois, on a assisté à des attermolements de la Maire de Paris qui ne nous aident pas beaucoup. On le sait bien qu'il faut une très forte motivation vis-à-vis du CIO pour pouvoir remporter ces Jeux et il faudrait faire attention à ne pas faire trop la fine bouche et imposer trop de contraintes. Mais bien évidemment, tout le groupe UMP et derrière Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET fera tout pour aider la Ville de Paris à ce que ces Jeux puissent avoir lieu à Paris et soient une grande réussite. Nous voterons donc pour ce vœu. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Je donne à présent la parole à Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Bonsoir, Madame la Maire, chers collègues. Merci. J'interviendrais très brièvement. En soi, le groupe écologiste n'est pas contre la candidature de Paris, mais nous avons un problème sur les modalités, notamment l'insuffisance de retombées sur le sport amateur et d'implications des acteurs du sport amateur. Les conditions aussi dans lesquelles les Jeux s'organisent ne nous satisfont pas parce que nous ne croyons pas aux valeurs du sport business. Nous sommes très gênés par l'omniprésence des sponsors, par la nécessité de créer des nouvelles infrastructures lourdes quoi qu'on en dise dans un délai très contraint et par le coût que ça porte. Donc, nous croyons aux valeurs sportives, nous croyons aux valeurs de réalisation de soi, de solidarité qui sont portées par le mouvement sportif, mais nous ne pouvons pas soutenir l'organisation des JO telle qu'elle se profile pour le moment et nous souhaitons partir sur des bases radicalement différentes qui soient solidaires, humanistes et libérées de l'emprise des pouvoirs financiers. Merci. Donc, nous voterons contre ce vœu.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme PRIMET.

Mme PRIMET

Alors, nous, nous voterons pour ce vœu sous condition d'amendements qui vont l'enrichir d'ici le Conseil de Paris. Comme une majorité de nos concitoyens, nous sommes favorables à l'organisation de ces Jeux dans le pays, même si nous sommes lucides sur les questions qu'un tel projet pose. Beaucoup de critiques justes montent : non-respect des Droits de l'Homme et de l'environnement, investissements inconsidérés et sans liens directs avec les besoins des populations, dérogations fiscales, lobbying, corruptions, dopages, création d'un périmètre ultrasécurisé, destruction des anciens quartiers et déplacement des populations... La liste est longue des problèmes que peuvent connaître les JO. Il faut transformer en profondeur les Jeux Olympiques. Paris pourrait contribuer à ce changement, en premier lieu en ouvrant des espaces de débats où pourraient s'exprimer des exigences populaires en termes de démocratisation des pratiques sportives, d'équipements et de

financement du sport. Pour cela, nous proposons de créer des comités populaires pour la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le débat sur la candidature des JO est d'abord un débat économique avec la grande question du coût : plusieurs milliards d'euros qui seraient, selon certains, incompatibles avec la politique de réduction des dépenses publiques qui impacte nos collectivités et qui menace d'ailleurs le sport français et le service public du sport. J'en profite pour reparler du mouvement de grève dans les piscines, sans issue à ce jour, la Ville allant jusqu'à avoir recours à des agents vacataires, menaçant même de passer la gestion de ces équipements en délégation de service public. On ne peut pas vouloir des JO à Paris et en même temps mettre en danger le service public du sport. Notre candidature ne peut se faire au détriment de nos engagements de campagne. La question du coût des JO doit être appréhendée autrement avec des critères d'efficacité de l'investissement public. Pour nous, c'est l'occasion d'inverser la politique économique avec une relance par l'investissement en lien avec les besoins des populations : logement, transport, emploi, développement des équipements sportifs de proximité ou encore accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La priorité du projet doit être l'héritage, c'est-à-dire la transformation par exemple du village olympique en logement social ou étudiant, les installations sportives oui, mais de proximité, la réalisation des transports qui sont déjà en projet. Les JO peuvent être un accélérateur pour l'emploi et l'aménagement des territoires déshérités. Pour cela, l'État doit s'engager dans un plan de financement ambitieux. La Ville doit saisir le gouvernement sur un plan de financement en neuf ans à venir avec ce que l'on pourrait appeler une loi Olympique et, en cas d'échec de la candidature, l'engagement que les aménagements prévus seront maintenus, comme ça a été le cas en 2012 avec la réalisation du vélodrome de Saint-Quentin ou la base nautique de Vaires-sur-Marne. Si la Ville de Paris est candidate, elle doit le faire dans un esprit de coopération et de solidarité avec les collectivités de la proche couronne parisienne et partager la gouvernance et non la resserrer autour de la Maire de Paris comme c'est indiqué dans le vœu. Les JO, c'est aussi pour le plaisir du sport, réunir des milliers d'athlètes, assister à des spectacles magnifiques. C'est insuffler une culture de paix, une dynamique vertueuse où les Jeux se conjuguent avec les valeurs universelles de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Comme un grand nombre de Français, nous souhaitons libérer le sport de sa marchandisation et reconquérir l'idéal olympique de solidarité, de paix et d'éducation entre les peuples à l'opposé du sport business.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. ASSOULINE.

M. ASSOULINE

Merci, Madame la Maire. C'est un vœu important et qui dépasse largement le simple Conseil du 20^e puisque tous les conseils sont appelés, et ça déjà c'est une démarche, à en discuter avant le Conseil du Paris. Je voudrais d'abord enlever certains aspects polémiques qui ont été énoncés par le représentant de l'UMP. La volonté de ne pas se jeter comme ça sur ce qui paraît évident, il y a des candidatures, pourquoi Paris ne serait pas candidat ? Et dire haut et fort : « On est pour ! On est pour ! » Ça, ce n'est pas une attitude complètement responsable. Non, ce n'est pas du tout même responsable parce que nous avons déjà été candidats, ça n'a pas marché, et d'autres ont été candidats et ça a été une catastrophe, notamment la Grèce qui ne l'a pas aidée à se relever. Il faut juste se balader dans les environs d'Athènes pour voir ces grands chantiers abandonnés et l'état très difficile dans la conjoncture qu'on connaît tous de difficultés budgétaires pour comprendre qu'être pour, c'est se donner les moyens, négocier et être ferme. Donc, tout le premier moment a été utilisé par la Ville de Paris pour essayer d'obtenir toutes les garanties qu'il faut, que ça ne se soldera pas par un déficit pour la ville donc pour les citoyens parisiens qui en pâtiraient – quand on parle des contribuables, il faut en parler jusqu'au bout – et qu'il y ait des garanties pour que tout l'aspect des valeurs, et je pense que c'est important de le souligner, c'est certainement le monde sportif aujourd'hui est en proie, avec tout ce qui est en proie dans la société y compris la culture, la marchandisation, etc., mais les Jeux Olympiques, c'est encore le seul endroit où c'est le moins parce qu'il y a un certain nombre de principes et parce que c'est Pierre de Coubertin qui avait énoncé ces principes. Certes, les tendances mondiales sont assez éloignées de ces principes, mais le fait qu'à Paris, on puisse les affirmer haut et fort, j'appellerais ça l'esprit du 11 janvier qui a su tonner dans Paris. Et c'est avec ces valeurs-là que l'on doit porter cette candidature. C'est une occasion. Mais il y a aussi la COP21 en décembre à Paris et la deuxième leçon qu'on a à tirer, c'est qu'il faut des Jeux, aujourd'hui, qui soient en phase avec le respect de l'environnement et que ce ne soit pas une débauche, un gâchis consumériste qui soit à l'encontre de tout ce que l'on veut promouvoir sur la

planète. Ça, c'étaient des garanties que la Ville ne soit pas amputée financièrement par l'organisation des Jeux, donc, négocier ferme sur le fait que les Jeux paient les Jeux et que tout ce qui est durable où la Ville s'investit soit durable, c'est-à-dire au-delà des Jeux soit réinvesti pour les habitants et pour le mieux-vivre à Paris. Cela, les valeurs et une fois que les choses seront claires, débattues, argumentées, porter une candidature en faisant que les Parisiens la portent parce que derrière, il faudra des bénévoles, derrière il faudra une acceptabilité sociale et quotidienne. Et pour cela, il faut que les habitants participent en amont. Donc, le projet n'est pas bouclé. Le fait que des conseils d'arrondissement en discutent, le fait que derrière le Conseil de Paris délibère de sa volonté, enclenche un processus avec même un site dédié pour que les habitants participent à l'amélioration du projet qui jusqu'au mois de mai, jusqu'au mois de juin, et c'est une démarche de construction et responsable et dynamique d'une candidature. Voilà pour ceux qui ont voulu en faire un objet polémique. Quand on dirige une ville de cette ampleur et qu'on prend une telle responsabilité avec tout ce que cela veut dire, on se donne les moyens d'obtenir les choses et on ne se lance pas par des déclarations qui donneraient l'impression aux uns et aux autres que, quoi qu'on nous donne comme Jeux, on les prend. Non ! Paris ne prend pas n'importe quoi et a su négocier les choses. Je voulais juste dire ça. Je voulais dire aussi en conclusion, c'est très important pour nous, 20^e, même si on est l'intérieur des murs et du périphérique, de considérer la volonté affichée de la Maire de Paris de créer un axe avec la Seine-Saint-Denis, et que ce soit le premier grand projet qui mette dans le concret, dans la réalité, notre volonté de rompre avec les fractures territoriales du Grand Paris, de la métropole en s'en donnant les moyens. Et la dernière chose, vous avez peur d'une personnalisation, je comprends ce que vous voulez dire. En fait, vous ne voulez pas, vous ne seriez pas contre une personnalisation si la Maire de Paris était UMP, mais nous, on est au-delà puisqu'une des conditions qu'a posée la Maire de Paris, c'est que ce soit le mouvement sportif qui soit en avant. Il n'y aura pas de candidature juridiquement si ce n'est pas la Ville et la Maire de Paris qui la dépose. Et pourtant, elle dit qu'elle se dépossède de cet avantage puisqu'elle exige et elle accepte la présidence d'une association qui s'est créée où il y aura la Ville, la Région et l'État à M. LAPASSET, c'est-à-dire au président du Comité olympique parce qu'on sait qu'une des conditions de la dynamique, c'est que ce soit le mouvement sportif qui la porte. Donc, c'est aussi une réponse aux préventions ou aux fausses accusations que vous avez énumérées. Maintenant, une telle manifestation sans sponsor, ça voudrait dire que c'est entièrement pris par la collectivité publique. Or, ça veut dire que les Jeux ne paient plus les Jeux. Je ne sais pas comment on accueille quelques millions de personnes et une telle manifestation s'il n'y a pas un financement. Justement, le fait qu'on mobilise les entreprises et le financement privé pour tout ce qui est de l'accueil et l'organisation et pas que pour ce qui durable, c'est quelque chose de très important pour pouvoir faire, justement, que ça ne pèse pas et que ça ne retombe pas sur les finances publiques et avec ce que ça a aussi provoqué pour la Grèce, je l'ai dit tout à l'heure, et la Ville n'a vraiment pas les moyens de cela. Voilà ce que je voulais dire. C'est avec enthousiasme que je pense qu'il faut soutenir ce vœu.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. BLANDIN.

M. BLANDIN

Tout d'abord, merci, Madame la Maire, de nous faire débattre sur ce beau projet. L'organisation d'événements internationaux est un accélérateur dans le développement de projets de territoire en termes de développement économique et touristique, sur les grands projets de transport, les grands projets urbains. Porteur, un grand événement c'est aussi inviter l'État à investir sur les territoires et à un moment où les dotations baissent et la péréquation augmente. Ceci dit, pour moi, il me pose quand même un sérieux problème, c'est tout simplement le mouvement olympique. Le mouvement olympique ne partage absolument pas les recettes qu'il empoche. Aujourd'hui, jamais le mouvement olympique n'a reversé à qui que ce soit. Alors moi, je suis pour effectivement qu'au moins, le mouvement olympique reverse au moins à la Ville et à la Région – puisque j'ai bien entendu que la Région était porteur – 30 % des recettes ; ce qui fait qu'on pourrait peut-être rentrer dans quelque chose de rentable, surtout quand on nous annonce 12 milliards de budgets prévus en 2014. L'olympisme et son message. Aujourd'hui, l'olympisme, c'est 33 disciplines représentées quand nous avons aujourd'hui 114 disciplines. Ce sont toujours de grandes fédérations qui sont représentées par l'olympisme. Le manque de transparence, le mouvement non démocratique, puisque tous les élus de l'olympisme sont cooptés et non pas votés par rapport aux fédérations. Reste qu'en cas de candidature de Boston ou Washington, il y a très peu de chances que nous obtenions ce beau projet

tout simplement pourquoi, parce que les grosses sociétés américaines financent l'olympisme et si on avait des candidatures américaines, nous ne l'aurions pas. Ceci dit, je ne voterai pas contre ce projet, mais je m'abstiendrai.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Je vous fais juste remarquer que la population de la municipalité de Boston a manifesté assez bruyamment leur hostilité aux JO. M. PERIFAN a redemandé la parole. Mme AEBISCHER et M. PERIFAN parlera après.

Mme AEBISCHER

Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je tâcherai d'être brève. S'il y a bien quelque chose à retenir de cette candidature de Paris aux Jeux Olympiques, c'est que pour une fois la Ville reconnaît la capacité d'investissement de la puissance publique et peut participer à la relance par l'investissement. Ça, pour nous c'est quelque chose d'extrêmement positif. Le problème est que les infrastructures lourdes que nécessite la candidature aux Jeux Olympiques vont être au service d'un modèle de sport qui est un modèle de sport spectacle, qui ne permettra pas de développer des équipements de proximité au service des pratiques quotidiennes des Parisiens. Et c'est pour nous quelque chose d'extrêmement dommage. Le deuxième problème que nous avons avec l'organisation des JO comme l'ont souligné divers intervenants avant, c'est bien la place de la publicité et des règlements des Jeux Olympiques qui font de la contrepartie à la candidature un certain nombre de dérogations fiscales pour les partenaires, les marques qui financent, les sponsors. Bref, tous ces points font que, comme les différentes personnes qui ont parlé avant nous, nous voyons bien une grande difficulté à soutenir cette candidature. Donc, pour nous, la conclusion que nous en tirons elle est très claire, c'est que nous voterons contre ce vœu et que nous sommes résolument contre cette candidature. Il y a bien d'autres choses à faire avec toute cette énergie et tout cet investissement public disponible que la candidature pour ces Jeux Olympiques. Merci.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Monsieur le Sénateur, je tenais à vous remercier pour le ton doctoral et très pédagogique de votre intervention. Je relève deux mots que vous avez dits : « Polémique, accusation » alors que l'UMP soutient votre vœu et soutient fortement la candidature de Paris aux Jeux Olympiques. Je n'ose imaginer la réponse que vous allez faire à vos alliés de la majorité municipale communiste et écologiste qui sont contre, ou ceux qui voteront contre. Mais je ne m'y retrouve pas, vous savez. Votre majorité est tellement plurielle qu'on ne sait plus qui dit quoi. Enfin, Monsieur le Sénateur, que n'avez-vous prodigué vos bons conseils de méthodologie pour réussir les Jeux Olympiques à Bertrand DELANOË lorsque vous apparteniez à sa majorité municipale. Ça nous aurait évité le désaveu et la claque que nous avons prise lorsque Paris avait été candidate aux Jeux Olympiques. Merci, Monsieur le Sénateur.

M. GUERRIEN

Certainement, je rebondis peut-être à l'intervention de M. ASSOULINE. Oui, je fais une petite réaction à votre intervention, M. ASSOULINE. Il y a eu quand même par le passé je crois déjà quelques concrétisations, des réalisations de grands projets entre Paris et sa banlieue. Il y a notamment une sportive qui est le stade de Saint-Denis qui est finalement le Stade de Paris dans le cadre de la Coupe du Monde qui, à mon sens d'ailleurs, est quand même plutôt une réussite. Elle a permis de donner un certain rayonnement à la Seine-Saint-Denis ou à Saint-Denis au niveau international et même s'il n'y a pas beaucoup de pratiques de sport amateur à Saint-Denis, c'est quand même plutôt quelque chose de réussi. Et puis une autre qu'on espère voir le jour prochainement, c'est le Grand Paris Express pour lequel en tout cas, les décisions ont été réalisées. Là aussi, je crois qu'au départ, sur un projet qui était celui de Christian BLANC de faire un réseau de transport un petit peu délirant et qui avait très peu d'utilité pour les populations qui étaient traversées par ce réseau très coûteux (plusieurs dizaines de milliards ; on peut toujours faire des estimations, je dirais que ce type d'investissement coûte au départ un bras et à la fin souvent un bras et une jambe parce que c'est toujours beaucoup plus coûteux que ce qu'on a imaginé). Mais c'est vrai que la négociation qu'il y a eu entre l'État, l'intervention des collectivités locales de l'Île-de-France, la Région et des départements qui est un bras de fer assez dur à l'époque avec le président de la République a permis d'atterrir sur un projet de

transport qui aujourd'hui servira un petit peu mieux les populations. Donc, je pense qu'aujourd'hui, la réflexion qui se lance n'est qu'un départ, et si la candidature de Paris venait à être retenue, il est important qu'il y ait une mobilisation effectivement des collectivités locales et aussi au niveau des territoires pour qu'elle bénéficie bien aux populations et pas uniquement à un rayonnement de Paris et pour un Paris prestige international, etc., comme on peut le voir sur des projets comme les Tours Triangles, Roland Garros, etc., qui correspond à une vision, mais qui n'est pas toujours très utile pour les populations. Parce que c'est vrai que c'est un gouffre financier malgré tout. Or, on peut se demander avec quel argent en période au moins de rigueur budgétaire, donc là, il y a quand même une question qui se pose, ce ne sont pas les exonérations fiscales qui seront prévues dans le projet de candidature des Jeux Olympiques qui vont remplir les caisses. Donc, la question finalement au niveau plus local de l'accès aux équipements sportifs se pose et aussi du financement des associations sportives – je crois qu'on aura l'occasion d'en discuter un petit peu plus tard dans la soirée – la saturation aussi des équipements sportifs (on a eu ce même débat, je me rappelle, la question des horaires d'ouverture des piscines ou des équipements et des accès). On a eu, il n'y a pas longtemps, je crois aussi, une saturation du Stade Louis Lumière pour deux événements importants qui venaient s'y rencontrer, etc. Il y a beaucoup d'exemples. Bref, face à un Paris prestige international et très coûteux, c'est un choix budgétaire qui finalement traduit aussi un choix politique et j'espère que dans le choix politique, la mobilisation des collectivités locales que ce soit Paris, les arrondissements, mais aussi la petite couronne Île-de-France, sera importante pour associer au mieux les habitants et la pratique sportive. Merci.

Mme CALANDRA

Oui, vous dites ça, mais en même temps, vous allez voter contre, c'est ça ? Donc, je ne suis pas très sûre de saisir. Je voulais juste rappeler que dans ce monde complexe composé de populations diverses, il est possible à la fois d'allier l'investissement public et l'investissement privé et toutes sortes d'investissements, pas seulement financiers. Il est possible de travailler à des équipements de prestige à destination olympique, et je rappelle que l'olympisme a été créé bien avant que n'existe toutes sortes d'autres choses sur cette planète, et que donc c'est une valeur assez ancienne, que ça fait partie somme toute des traditions, des cultures de très nombreux peuples de faire entrer des sportifs en compétition pour déterminer quels sont les meilleurs. Moi, je n'opposerai pas le sport de haut niveau au sport de masse. Je pense que d'ailleurs en général les nations qui ont les meilleurs sportifs d'élite sont celles qui sont capables de détecter un maximum d'enfants et de jeunes talentueux parce que précisément ils travaillent sur le sport de masse. Donc, je pense que les choses peuvent être complémentaires. Je pense aussi que l'olympisme peut et doit évoluer évidemment, que notamment l'empreinte écologique des Jeux doit s'analyser et se calculer et se travailler, que l'implication de nos populations, qu'elles soient parisiennes, dionysiennes et je l'espère aussi d'autres voisins, doit se travailler également. Bref, toutes ces choses-là ne me paraissent pas forcément contradictoires ou de nature à s'évincer l'une l'autre. Il est possible de mener de front plusieurs batailles, et je dirai que je suis étonnée que Mme AEBISCHER nous dise que nous prouvons par ce vote que nous croyons en l'investissement public puisque je rappelle que, ne serait-ce que dans la précédente mandature, dans cet arrondissement, on a sorti près de 1 000 places en crèche et qu'on va faire de même dans celle-ci. Donc, c'est qu'on croit dans l'investissement public. Et ça, c'était vraiment du pur investissement public sans sponsor privé, même pas Blédina.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Mme CALANDRA

À présent, nous allons reprendre, si j'ose dire, notre ordre du jour classique et passer à l'examen des délibérations au terme de notre règlement intérieur sur lesquelles il y a eu des inscriptions pour débat. Je vous donne lecture rapidement des titres des délibérations qui relèvent de cela :

- la DU 10, se sont inscrits : M. PERIFAN, Mme PRIMET, M. MARTIN ;
- la DJS 163 où s'est inscrit M. BLANDIN ;
- la DDCT 16, M. SOREL ;
- la DAC 49 et la DAC 85, M. GRANIER ;
- la DAC 206, M. GRANIER également ;
- la DVD 99, M. PERIFAN et M. BAUDRIER ;
- la DDCT 15, Mme RIVIER ;
- la SG 34, Mme RIVIER ;

3. Délibérations

2015 DU 10 : Protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF-Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.

- **Vœu d'urgence à l'initiative du groupe communiste-Front de gauche relatif à l'extension du jardin « Gare de Charonne » et à la création d'équipements pour la petite enfance.**
- **V20.2015.068 : Vœu d'urgence à l'initiative du groupe des élus EELV relatif au protocole cadre entre la ville de Paris et la SNCF sur la petite ceinture ferroviaire.**
- **V20.2015.069 : Vœu de l'Exécutif à l'initiative de Frédérique Calandra, relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture dans le 20^e arrondissement.**

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Je vais être très court. Bien évidemment que nous sommes tous attentifs à ce que cette petite ceinture soit aménagée dans les meilleures conditions. Simplement sur cette délibération, d'abord sur la méthode, c'est vrai que c'est un projet qui est un peu bâclé. On n'a pas été très consulté, rien de très concret. Pour ne pas racheter à la SNCF puisque la Ville n'a pas de budget, on fait un minimum en fait d'aménagements. Quelques aménagements avec des activités marchandes pour pouvoir financer effectivement les travaux. Alors, ce qui m'a le plus surpris, c'est qu'il n'y a aucun budget qui est affecté. C'est quand même étonnant. Donc, encore de bonnes intentions. Et je tiens à remarquer que les Communistes tenant – cette fois-là, je pense ne pas me tromper – à la réversibilité de cette petite ceinture, rien de très concret, rien de très engageant. Sinon, nous voterons bien évidemment pour cette délibération.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Je vous demande de me pardonner. J'ai oublié de dire qu'évidemment, comme on est dans un débat sur une délibération, on va enchaîner sur les débats sur les vœux et évidemment se rapportant à la délibération. Donc, que ceux qui interviennent sur la délibération en profitent pour présenter leur vœu, les vœux rattachés évidemment à cette occasion. Donc, M. PERIFAN, je vous remercie. Juste pour information quand même, vous devez le savoir, on s'est vu, les maires d'arrondissement de tout Paris concernés par la petite ceinture, évidemment pas ceux du centre, oui on s'est vu une fois, mais on a eu une bonne réunion de travail quand même. Chaque maire d'arrondissement concerné a été rencontré aussi individuellement ou va l'être par les services de la Ville et les adjoints, c'est-à-dire M. MISSIKA et Mme KOMITES, les adjoints en charge. Alors, Mme PRIMET.

Mme PRIMET

Nous nous abstiendrons sur cette délibération et sur les vœux qui s'y rattachent, qui parlent de ça. Le problème pour nous, c'est qu'on est conscient par exemple du manque d'espaces verts dans le 20^e, mais utiliser la petite ceinture uniquement en promenade et gâcher les potentiels uniques pour l'environnement qui sont dans cette petite ceinture, c'est vraiment un problème. Aujourd'hui, on connaît une question de pollution grave, un problème de qualité de l'air qui nécessite de repenser tout le transport des camions de marchandises et du dernier kilomètre de livraison. La petite ceinture fait partie des solutions envisagées pour organiser un report de la route vers le rail avec le développement de pôles logistiques multimodaux et avec des modes et des moyens de transport non bruyants pour limiter les nuisances subies par les riverains et habitants des Maréchaux. Cette question, qui devrait être centrale sur le débat de la petite ceinture, n'est quasiment jamais envisagée. C'est un gâchis énorme. Il faut donc veiller aussi pour ne pas nuire à ce potentiel en espérant qu'enfin, il y ait un débat sur cette question, à ce que les aménagements prévus puissent permettre une réelle réversibilité des usages en cas de décision de réutilisation ferroviaire du site. Les rails, le ballast et les traverses ne doivent pas être déplacés ou supprimés et être régulièrement entretenus. Aucun de ces vœux ne se donne comme objectif premier d'utiliser la petite ceinture pour enrayer les problèmes graves de

pollution de l'air et aucun ne garantit réellement leur réversibilité. C'est pour ça que nous nous abstenons.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Je donne la parole à M. MARTIN et ensuite à M. BLANDIN.

M. MARTIN

Je parlerai sur une intervention un peu générale et ensuite c'est Mme CARIME-JALIME qui présentera le vœu que nous déposons pour dire que nous nous réjouissons de cette délibération, de cet accord-cadre. Contrairement à ce que dit M. PERIFAN, il fait suite quand même à une longue concertation qui a eu lieu en 2013 avec les Parisiens pour imaginer le devenir de la petite ceinture. Je rappellerai que cette concertation a abouti pour le dire vite à trois grands principes : d'une part l'inconstructibilité sur la petite ceinture et ses surlargeurs, d'autre part – Mme PRIMET, je vais peut-être vous rassurer – la réversibilité des aménagements que l'on pourrait y mettre et enfin, dernier point – et là aussi ça devrait vous rassurer Mme PRIMET – c'est la continuité de la petite ceinture, c'est-à-dire le fait de maintenir au maximum cette continuité de façon à conserver l'idée d'un corridor qui pourrait à terme, pourquoi pas, retrouver un usage de transport. Et il n'y a pas d'opposition de principe sur l'usage de transport, c'est simplement le développement de la ville et les projets tels qu'ils existent et tels qu'on peut les imaginer à quelques années qui ne nous permettent pas de vouloir perpétuer ce *no man's land* inaccessible à chacun, mais au contraire de vouloir, dans l'attente d'un éventuel autre usage, ouvrir ce potentiel à la fois et ce patrimoine à la fois naturel, historique aux Parisiens de façon à ce qu'ils puissent en bénéficier et de façon à ce que nous puissions le préserver de toute construction et en préserver la richesse en termes de biodiversité. Je vais passer la parole à Mme CARIME-JALIME qui va présenter le vœu que nous souhaiterions adopter et qui précise un peu ce que, dans le 20^e, nous pourrions envisager de faire par cette ouverture de la petite ceinture aux Parisiens.

Mme CARIME-JALIME

Bonsoir, tout le monde. Je vais commencer la présentation du vœu par un petit rappel historique, que tout le monde soit au même niveau d'information. La ligne de petite ceinture de Paris est une ancienne ligne de chemin de fer à double voie de 32 km de longueur qui faisait le tour de Paris à l'intérieur du boulevard des Maréchaux. Ouverte par tronçons de 1852 à 1869, elle est d'abord exclusivement consacrée au trafic des marchandises avant d'être ouverte au trafic de voyageurs. Fermée au trafic de voyageurs le 23 juillet 1934 hormis la ligne d'Auteuil restée ouverte jusqu'en 1985. Pour le 20^e, la petite ceinture, c'est 2 km de longueur. Aujourd'hui, la petite ceinture ce sont des habitats naturels variés et intéressants tels que le boisement, la prairie, la friche, la lisière forestière, la végétation pionnière des ballasts et des murs. Chacun de ces milieux accueille des espèces animales différentes. Plus de 220 espèces de plantes et d'animaux y vivent. Dans les talus boisés, 21 espèces d'oiseaux parmi lesquels le gobe-mouche gris, *Muscicapa striata*, menacé, viennent faire leur nid. Dans les endroits plus ouverts comme les lisières, les prairies ou le ballast, des hyménoptères, des papillons de jour et des coléoptères viennent butiner. La petite ceinture est aujourd'hui un lieu calme rendu à la nature. Véritable corridor écologique, elle offre des voies d'accès depuis l'extérieur de Paris à de nombreuses espèces animales qui y trouvent ainsi refuge. En raison de sa richesse biologique et de ses aspects paysagers historiques et géographiques, la petite ceinture constitue un espace unique à Paris où la biodiversité peut s'installer et prospérer. J'ai oublié de citer le lézard de muraille. Je continue, merci. Notre vœu défend, comme vous l'aurez compris, l'environnement, le cadre, la qualité de vie, le patrimoine architectural public et privé, les espaces verts, les écosystèmes, la culture de Paris et de ses arrondissements sur le parcours de la voie ferrée de la petite ceinture. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter favorablement pour le vœu porté unanimement par les écologistes. Voter pour notre vœu, c'est voter pour la préservation, vous l'aurez compris, du lieu tout en y développant des projets qui répondent à la logique de la transition écologique et donc contre la mise en place de projets risquant de mettre en péril ce formidable écosystème. Merci. J'ai oublié de dire que nous voterons favorablement pour le vœu de l'Exécutif.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, M. BLANDIN s'était inscrit et ensuite M. SOREL.

M. BLANDIN

Je vais essayer de faire court. Moi, je crois qu'il y a un beau projet à faire sur cette petite ceinture que je connais depuis longtemps. J'ai un peu un doute sur la circulation de la petite ceinture puisque je me rappelle, étant gamin et c'est pour ça que je reviens en même temps sur le discours de Mme PRIMET, la petite ceinture était très bruyante. J'habitais rue de La Réunion. Je peux vous dire que la nuit, on en était réveillé et j'étais gamin, il y a plus de 60 ans de cela. Alors, je suis pour les gens qui espèrent que peut-être à un moment on en aura besoin, mais il faudra faire un gros effort sur le ballast et un petit peu sur tout ça. Ce que je pense c'est qu'en même temps, comme j'ai été un sportif et que je le suis toujours, il y a peut-être en même temps de beaux projets et je sais que Florence en avait parlé pendant un moment ; il y a peut-être des projets de TEP, de beach-volley à faire et ça peut aider. La biodiversité, elle n'est pas que sur les Maréchaux, elle n'est pas non plus que sur la petite ceinture ; on l'a aussi au Père-Lachaise et peut-être qu'un jour, on protégera les animaux du Père-Lachaise. Je sais qu'il y a même jusqu'à un couple de renards. Donc, profitons-en et je voterai les deux vœux.

Mme CALANDRA

Alors, on me précise que dans le Père-Lachaise, ce sont des fouines. M. SOREL.

M. SOREL

Merci, Madame la Maire. Nous, le groupe Front de Gauche-Place au Peuple, on votera la délibération de l'Exécutif et le vœu d'Europe Ecologie les Verts après cette présentation très poétique de Mme CARIME-JALIME, et merci pour le lézard des murailles. Je pense qu'effectivement, les questions essentielles sont précisées dans la délibération. Ça a été dit, l'inconstructibilité et la question de la réversibilité qui répond, il me semble, aux remarques faites par le parti Communiste et la question de la continuité de la petite ceinture, le vœu d'Europe Ecologie les Verts rajoute effectivement une importance, montre que ce lieu c'est effectivement un corridor écologique, une friche urbaine avec effectivement toute une série d'espèces qu'il faut protéger. Après, il y a peut-être un petit élément qui manque, il me semble, dans la discussion, ce sont les habitants. C'est-à-dire, comment faire en sorte que ce lieu soit approprié par les habitants parce qu'on sait que Paris est une ville très dense et que Paris est une ville où l'appropriation de la ville est souvent très compliquée, où la spéculation immobilière écrase un peu toutes les libertés que peuvent avoir les habitants de s'approprier par eux-mêmes leur ville. Et là, on a un lieu très particulier, 2 km dans le 20^e. Ce n'est pas rien. Et peut-être que ce qui manque dans la discussion, ce qui manque dans la délibération et ce qui manque d'ailleurs dans le vœu d'Europe Ecologie les Verts – on votera, mais c'est quand même une petite remarque – c'est comment faire en sorte justement que les habitants du 20^e s'approprient ce lieu aux côtés des espèces animales et végétales qui l'occupent. Merci.

Mme CALANDRA

Je n'ose imaginer. Mme PRIMET et ensuite M. BAUDRIER.

Mme PRIMET

Je voulais rajouter juste sur la biodiversité, je pense qu'à partir du moment où ça deviendra une promenade, on sait très bien que la biodiversité sera de toute façon attaquée. Je voulais dire aussi à M. BLANDIN qu'aujourd'hui, il y a déjà des trains qui circulent puisqu'il y a des trains de travaux qui circulent et que depuis 60 ans, on a fait beaucoup de progrès et que maintenant, on peut avoir des modes de transport qui ne gênent pas les riverains. Il y a une chose que j'avais oublié de dire tout à l'heure, c'est qu'en plus pour nous, pour notre groupe, ça devrait être une discussion régionale. Étant donné que la petite ceinture pourrait avoir des vocations de transport qui concernent toute la région, on trouverait normal que ce soit des discussions qui associent tout le tour de Paris.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. BAUDRIER puis M. HOCQUARD.

M. BAUDRIER

Je voudrais juste un commentaire sur le fait que nous retirons notre vœu dans un souci d'apaisement, mais c'est évidemment le vœu que nous présentons et que nous retirons est un appel à ce que d'ici que des projets soient imaginés sur les surlargeurs, il y a vraiment un travail de fond sur la localisation de l'espace pour la petite enfance dans le sud de l'arrondissement parce qu'y compris les projets que nous avons engagés et qui nous permettrons peut-être d'arriver jusqu'à 1 000 places en crèche sur la mandature, y compris ceux dont on pourra faire partir les réserves, nous arriverons peut-être, je crois que nous avons la perspective d'offrir des places en crèche pour toutes les familles qui le demande d'ici une dizaine d'années dans le 20^e arrondissement, sauf dans un quartier qui est le quartier Plaine-Lagny qui est le secteur le plus déficitaire de tout Paris en places en crèche. Donc, de notre point de vue, il y a vraiment une urgence à travailler et l'opportunité de la surlargeur, je sais qu'il y a bien eu des déclarations disant qu'on ne ferait pas construire des surlargeurs, mais en tout cas, ce quartier est vraiment une spécificité à l'échelle parisienne. Donc, nous souhaitons vraiment qu'il y ait une recherche approfondie y compris d'ailleurs, par exemple, avec la construction sur le TEP Lagny en enfouissant en partie des gymnases ou les terrains de sport, qu'il y ait vraiment un travail extrêmement spécifique et approfondi qui soit fait sur la localisation d'équipement petite enfance sur ce quartier pour nous éviter d'avoir les débats et les vœux d'urgence et tout le cirque qu'il y a pu y avoir depuis deux jours. Je pense que ça serait mieux que les choses soient bien préparées au préalable.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. HOCQUARD, puis M. GLEIZES.

M. HOCQUARD

Je ne vais pas en rajouter sur le cirque par rapport à l'intervenant précédent parce que le vrai débat et la vraie question quand même, moi ce que je voudrais redire peut-être, c'est saluer que la question de la ceinture verte est un engagement de campagne. C'est le premier élément qui me semble important à souligner là-dessus. Deux, il a demandé une concertation importante, et Madame la Maire l'a rappelé, une concertation qui est une concertation avec les autres maires d'arrondissement qui a pris du temps aussi puisqu'il y a eu une continuité quand même sur la petite ceinture puisqu'elle fait tout le tour de Paris. Et dire que peut-être à cette étape sur les aspects qui sont les aspects justement de concertation, qui sont les aspects de développement, je veux bien qu'on soit et qu'on rentre dans les détails des différentes espèces animales de biodiversité se trouvant sur la petite ceinture, mais peut-être qu'on pourrait s'en tenir à cette étape encore une fois qui demande, du point de vue de l'avancement des choses, de la concertation, du travail qui permet à un moment donné qu'on développe notamment en lien avec les habitants et avec les besoins que les habitants peuvent exprimer, peut-être un certain nombre de travaux à cet endroit-là sans l'arrêter sur l'idée qu'on acte un certain nombre de grandes questions qui sont la question de la réversibilité, qui sont l'occupation temporaire, qui sont la question de la consultation avec l'association de l'ensemble des habitants, qui sont la question aussi du fait qu'on a un espace qui aussi est un espace – et je me permets de le dire – qui n'est pas utilisé ; donc quand même des endroits dans lesquels la densité d'habitation est quand même forte. Donc, ça peut permettre aussi à un moment donné de dégager et d'avoir des espaces qui sont des espaces autres que des espaces construits avec tout ce que ça veut dire derrière. C'est pourquoi je souhaite, plutôt que nous rentrions et qu'on se laisse un tout petit peu plus de temps de travail notamment au niveau du 20^e arrondissement sur cette question, qu'on acte évidemment aujourd'hui et qu'on salue cette question à travers justement les avancées qu'il peut y avoir et peut-être qu'on n'aille pas plus loin dans les éléments de détail. Par rapport au vœu qui est présenté par les Verts, je n'appellerai pas à le voter.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Merci, Madame la Maire. Oui, ce débat est très sérieux et ce débat intéresse le Conseil d'Arrondissement et ses habitants. Et je pense qu'un Conseil d'Arrondissement, c'est fait aussi pour

avoir des débats sur des sujets qui intéressent tout le monde. Donc, il est important d'avoir un débat entre nous, surtout vis-à-vis des habitants et ça c'est le premier point que je voudrais faire, ça fait partie de la démocratie locale. Cette question de la petite ceinture, c'est un enjeu majeur pour deux raisons : la première raison a déjà été évoquée sur le fait que c'est un espace où la biodiversité est très riche, c'est surtout une des plus riches de tout Paris et que donc, il faut en tenir compte. L'autre élément, c'est cette question de la réversibilité. La question de la réversibilité est une question très sérieuse qui mérite d'être réfléchiée dans l'ensemble de ces éléments. Et notamment, il y a deux éléments. Il y a bien sûr la question de la préservation du rail et notamment – mais c'est peut-être ironique pour ceux qui ne connaissent pas ces idées-là, mais – le lézard des murailles participe à la préservation des rails puisqu'il vit sous les rails. Donc, c'est quand même un élément important de cette préservation et que si tout justement, on enlève ces rails, il n'y aura plus ce lézard. Donc, il y a un lien quand même de cause à effet entre les deux. Mais en fait, le problème principal du maintien de la réversibilité, c'est que pour qu'il y ait une ligne de transport, ce n'est pas uniquement une question de rail. Il faut aussi que sur les surlargeurs soit maintenue une certaine distance. Et donc, un des enjeux les plus importants, c'est surtout la non-constructibilité des surlargeurs. C'est ça l'enjeu principal. Et le problème qu'on a aujourd'hui, c'est que dans certaines parties de Paris, dans certains arrondissements, notamment dans le 18^e, notamment dans le sud, je ne parle pas du 16^e ou du 17^e, les surlargeurs ont été construites et la continuité est de fait aujourd'hui impossible sauf si nous détruisons une partie des immeubles qui ont été construits. C'est pour ça que dans notre vœu, ça a été dit explicitement parce que tout justement, il y a une sorte de mensonge en disant qu'on va assurer la continuité, alors que les zones ont déjà été construites dans certaines parties de Paris, ce qui ne concerne pas le 20^e arrondissement heureusement. L'autre élément sur la question bien sûr de la concertation et c'est ce que nous avons écrit dans ce vœu-là, le premier alinéa, c'est que les acteurs locaux, Mairie du 20^e, habitants, conseils de quartier, associations collectives soient associés à la collaboration et l'animation des projets. Bien sûr, il n'est pas question d'imposer un projet aux habitants. Le projet doit être discuté. Et ça, c'est écrit dans notre vœu. Donc, ne nous dites pas que les choses sont déjà préemptées. Tout justement, on a modifié une première version du vœu pour ceux qui veulent s'intéresser à ça où on préemptait les espaces. Il n'en était pas question parce que le débat doit être à la concertation. Et que si la concertation doit déboucher sur autre chose, on verra. Notamment sur les espaces de petite enfance et je ferai remarquer que la Croix Saint-Simon a développé des espaces de petite enfance en plein air qui permettent de préserver aussi cette non-constructibilité de la petite ceinture. Donc, bien sûr la réflexion doit commencer, doit continuer et on va déboucher sur des choses qui soient favorables à tous les habitants et on le fera avec leur avis et leur aval. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. S'il n'y a pas de nouvel inscrit, je vais donner la parole à Mme de MASSOL qui va à la fois répondre comme rapporteur, évoquer rapidement le vœu de l'Exécutif parce que vous l'avez sur table et on a déjà beaucoup débattu et ensuite nous passerons au vote.

Mme de MASSOL

Alors, chers collègues, je vais revenir un petit peu à ce que l'on vous demande de voter, c'est-à-dire à la délibération. Je vous rappelle que la reconquête de la petite ceinture fait partie de notre programme de mandature. Les Parisiennes et les Parisiens doivent pouvoir bénéficier de ce lieu unique dans le respect des principes issus de la concertation, car concertation il y a eu M. PERIFAN, et des spécificités du site. Je vous rappelle aussi que lors du dernier Conseil de Paris, les conseillers de Paris présents ont voté les principes de non-constructibilité et de réversibilité de la petite ceinture. C'est déjà voté. Donc là, il ne s'agit pas d'engagement vague, mais il s'agit d'un vote en Conseil de Paris. Ensuite, quelques faits. Dans le 20^e, les habitants ne disposent que de 2,5 m² d'espaces verts pour chacun d'entre eux. La moyenne à Paris est de 4,5 m² d'espaces verts. 2,5 m², j'espère que vous conviendrez avec moi que ça fait peu. Aussi, ils sont nombreux, vraiment très nombreux les habitants du 20^e à attendre de pouvoir accéder à ce site exceptionnel. De plus, les besoins en espace de respiration, en espace d'innovations sociales, d'innovations écologiques, d'innovations économiques sont d'autant plus importants que la petite ceinture dans le 20^e traverse essentiellement des quartiers classés en Politique de la Ville et/ou en ZSP où la fragilité sociale est accentuée par la forte densité urbaine, notamment, je vous cite quelques quartiers : le quartier Patrice de la Tour du Pin, le quartier Saint-Blaise, les Hauts de Belleville. Suroccupation des logements, des familles qui ne partent jamais en vacances, elles ont besoin de cet espace pour pouvoir respirer. Pour permettre donc aux habitants

de reconquérir la petite ceinture, la Ville de Paris et SNCF (SNCF-réseaux et SNCF-mobilité) ont lancé un processus de travail constructif et nous sommes maintenant en mesure de présenter le protocole-cadre renouvelant les conditions de ce partenariat et les renouvelant jusqu'en 2020. Quelle est la situation actuelle ? La petite ceinture, propriété de SNCF-réseaux fait partie du réseau ferré national à l'exception de tronçons à l'ouest, 16^e et 17^e arrondissements. Aussi, les tronçons raccordés au RER C et les tronçons reliant la Gare du Nord et la Gare de l'Est sont les seuls à être encore utilisés pour des circulations ferroviaires. La section entre les faisceaux Saint-Lazare et Nord est provisoirement coupée en raison de l'opération Clichy-Batignolles. Les autres sections de la petite ceinture ne sont pas accessibles au public. Cependant, RFF (c'est-à-dire, SNCF-réseaux maintenant) a déjà consenti une soixantaine d'occupations temporaires, jardins partagés, promenades nature, espaces culturels, bistrot, dont plusieurs au profit de la Ville de Paris. Dans le 20^e pour le moment le seul espace de la petite ceinture accessible au public, c'est la Flèche d'Or. C'est quand même un peu léger comme disposition pour le public. Mais le patrimoine exceptionnel de la petite ceinture n'est pas seulement ferroviaire, il est aussi naturel. Ce paysage, résultat d'une rencontre féconde entre espace ferroviaire nature et espace urbain où une végétation spontanée typique des friches urbaines s'est développée accueillant – vous le savez tous maintenant – le lézard des murailles, mais aussi plein d'autres espèces animales (la pipistrelle, des chauves-souris, etc.) est très important, il ne s'agit pas d'opposer biodiversité et humanité. Sans biodiversité, l'humanité n'existe plus. Donc, effectivement il faut que les aménagements futurs de la petite ceinture prennent en compte cette biodiversité parce que c'est ce qui rendra cet espace accueillant aussi pour les humains et les enfants et les familles. Le territoire de la petite ceinture, qu'il s'agisse des tronçons en viaduc ou des parties en tranchées, offrent aussi des paysages très variés et dans une ville comme Paris où la plupart des paysages sont au niveau de la voiture, là on a vraiment affaire à un urbanisme exceptionnel. Depuis 2006, RFF et la SNCF ont mis en place sur les emprises de la petite ceinture un mode de gestion différenciée et écologique avec des chantiers d'insertion par l'activité économique. Et cela a permis – et là aussi c'est quand même quelque chose de très important – de créer 50 emplois chaque année et en même temps de faire que la biodiversité se développe. Donc, encore une fois on ne peut pas opposer humanité et biodiversité. En 2011, le protocole est arrivé à son terme. Une étude prospective a été réalisée par l'APUR puis une concertation publique a été organisée entre 2012 et 2013 pour imaginer avec les habitants quelles pourraient être les vocations futures de la petite ceinture et de ses emprises. Elle s'est conclue dans le 20^e par une soirée où des ateliers ont permis aux nombreux participants de faire émerger des idées d'aménagement : l'extension du jardin public de la Gare de Charonne, agriculture urbaine et école d'horticulture, lieu d'art urbain, jardins partagés, promenades, terrains d'aventure permettant des activités de plein air, sportives, artistiques, ludiques, pédagogiques. Cette phase de concertation a ainsi permis de faire émerger de grands principes et attentes partagées qui, je vous le rappelle, ont été votées au dernier Conseil de Paris : réversibilité des aménagements, sauvegarde du corridor de biodiversité, conservation de la continuité du linéaire, préservation du caractère unique de la petite ceinture, valorisation du patrimoine, mixité des usages et enfin le plus important ouverture au public. Ces différents principes sont cohérents avec le Schéma directeur régional d'Île-de-France et le Schéma régional de cohérence écologique qui a été adopté en 2013. Le protocole que je vous présente ce soir s'articule autour de trois axes : la mise en valeur du patrimoine naturel, architectural, paysager et des usages diversifiés, l'élaboration d'un plan de programme partagé pour le devenir de la petite ceinture et enfin les modalités de déploiement du plan programme et de mise à disposition des emprises. Dès 2015, l'ouverture au public du plus grand nombre possible de tronçons, en commençant par le 13^e arrondissement au niveau de la Gare de Rungis, sera rendue possible. Nous devrions pouvoir faire rapidement de même dans le 20^e. Les habitants l'attendent depuis des années. Nous l'avons inscrit dans notre programme. C'est pourquoi je vous invite ce soir à voter pour ce protocole-cadre qui permettra enfin que les habitants s'approprient ce lieu de façon officielle puisque je vous le rappelle, il y a quand même de temps en temps des gens qui se promènent déjà sur la petite ceinture. Et puis je vous rappelle aussi que nous avons présenté un vœu, le vœu de l'Exécutif et qu'il me semble reprendre les éléments essentiels que le 20^e veut porter. Donc, je vous invite à le voter. Et malheureusement, nous ne pourrions pas voter le vœu d'EELV puisqu'un certain nombre d'éléments n'ont pas pu obtenir un accord.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Je vais vous consulter après ce débat fouillé.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

Après consultation des membres, le vœu du groupe EELV est repoussé

Après consultation des membres, le vœu de l'Exécutif est adopté

2015 DJS 163 : Centre de remise en forme Alfred Nakache (20^e) - Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

M. BLANDIN

Juste pour mettre en garde un peu M. EPARA EPARA et le 20^e arrondissement, Monsieur l'Adjoint au maire chargé des sports, c'est pour mettre en garde simplement sur ce beau projet qu'était Nakache parce qu'EL CHERKI l'avait porté et l'idée était de faire une belle salle de fitness et de musculation. Quand on l'a ouvert, cet établissement Nakache, on nous a dit qu'il n'était pas possible d'y mettre des ressources humaines avec un diplôme. Donc, on a externalisé la chose ; on l'a externalisé vers l'UCPA qui a fait dans ce temps-là du sport à petit prix. Sauf que l'argent étant là, il a fallu que l'on modifie ce statut. Donc, on a passé une convention et on a privatisé cet espace. On a supprimé la musculation. Bien leur en fasse d'ailleurs parce qu'on avait récupéré le matériel pour le mettre à Pelleport et donc à Pelleport on a une belle salle de musculation, mais beaucoup d'habitants de Belleville nous avaient, dans ce temps-là, alertés parce qu'ils ne pouvaient plus faire de sport. Alors là, il s'agit encore d'une modification. J'ai peur que cette modification qui fait qu'il y ait une séparation d'un côté, du côté sport et de l'autre côté loisirs et vacances de l'UCPA ne devienne effectivement quelque chose qui soit encore un peu plus cher. J'aimerais qu'on s'arrange pour à un moment donné récupérer cet espace et pouvoir le gérer, nous, au travers de la DJS. C'était tout ce que j'avais à dire.

M. EPARA EPARA

Merci, Madame la Maire. Il s'agit évidemment de délibérer sur le transfert de l'exploitation d'un espace de remise en forme au sein d'un établissement public, particulièrement Alfred Nakache, l'UCPA de loisirs. La convention d'occupation du domaine public signée entre l'UCPA et la Ville de Paris qui ne s'oppose pas à cette transformation entraîne le fait que nous n'avons pas tellement de possibilités d'aller contre cette délibération. Pourquoi ? Pour deux raisons : je peux comprendre l'inquiétude de M. BLANDIN au niveau des tarifs, mais je rappelle M. BLANDIN qu'en régie directe par rapport aux animateurs de la DJS, nous n'avons pas le personnel et nous n'avons pas le personnel qualifié aussi bien en nombre qu'en termes de diplôme. Donc, on se retrouve là à accepter une situation certes qui peut peut-être créer un ou deux petits problèmes en termes de tarifs, mais qui nous revient en boomerang. Pour finir, le petit local, l'ajout de mètres carrés, c'est juste un petit local qui servira de salle d'accueil pour améliorer un peu les performances.

Mme CALANDRA

Oui, M. BLANDIN.

M. BLANDIN

Juste rajouter juste une chose. J'avais oublié en même temps que, quand on a fait cette convention, on a supprimé aussi une salle de sauna. C'est un peu dommage parce que ça avait été fait pour ça ; c'était fait pour le grand public. Je conçois tout à fait qu'on a des problèmes de RH et peut-on d'ici deux à trois ans régler ça avec peut-être d'autres associations que l'UCPA ? C'est ça mon alerte.

Mme CALANDRA

M. BLANDIN, j'entends votre alerte. Je vais regarder ça avec M. EPARA EPARA. Je dois dire qu'il y a la question des personnels. Je dis aussi que confier à des personnels en régie qui passent la moitié de leur temps en grève, ça peut également être compliqué pour le grand public. Je dis ça, je n'ai rien dit. Mais moi, pour être mère d'élève, d'un enfant qui régulièrement ne peut pas aller nager à la piscine – quand je dis régulièrement, c'est depuis plus d'un an – parce que des moniteurs sont en grève, ça devient un tout petit peu lourd dingue.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2015 DDCT 16 : Subventions (157 500 euros) à 8 associations et conventions pour des projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants et actions dans les cafés sociaux pour les personnes âgées immigrées. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

M. SOREL

C'est juste une petite remarque et une petite question, mais du coup je ne sais pas si on pourra répondre à ma question. Ça ne porte pas spécifiquement sur cette délibération, mais sur la question de l'accès au droit, donc c'est lié quand même au financement, aux subventions qui sont votées, des permanences juridiques qui seront assurées dans l'arrondissement par un certain nombre d'associations. On connaît le rôle important des associations qui jouent un rôle complémentaire par rapport au service public, même s'il faudrait peut-être se réinterroger sur l'articulation qu'il peut y avoir entre service public et association. Maintenant, ce qui est un petit peu embêtant, c'est qu'on n'a aucune visibilité sur l'offre finalement à l'échelle de l'arrondissement qui est en termes de permanence juridique, d'accès au droit et qui est assuré par les associations. Alors, on l'a effectivement ponctuellement dans certains quartiers, mais on n'est pas en mesure et je pense que les habitants non plus ne sont pas forcément en mesure très facilement d'avoir accès aux informations. Donc, je pense qu'il devrait y avoir une réflexion qui doit être menée pour que les élus eux-mêmes aient accès plus facilement à ces informations, mais pour que les habitants aussi aient ces informations de manière plus complète et plus centralisée. Merci.

Mme CALANDRA

Alors, M. GASSAMA et Mme EL AARAJE ensuite.

M. GASSAMA

Je vais présenter la délibération et après s'il y a des précisions à donner, je pense que mes collègues prendront ma suite. Cette action localisée dans le 20^e à Belleville et le 18^e à la Goutte-d'Or s'adresse aux personnes âgées principalement originaires du Maghreb, mais pas exclusivement. À l'origine du modèle café social, l'association développe les actions dans le droit accès privilégié et cafés sociaux que sont l'accès au droit, la mise en valeur de la mémoire et de la convivialité. Accueillant initialement une forte population d'hommes, le lieu s'ouvre de plus en plus aux femmes âgées et consacre notamment une semaine entière à des informations et animations sur leur santé. Outre la constitution du dossier de retraite et plus largement l'ouverture des droits, l'association propose également à ses usagers des sorties et des animations culturelles pour les sortir de l'isolement. Enfin, l'association accueille largement les acteurs et partenaires pour leur faire partager savoir-faire et bonnes pratiques et contribuer à la reconnaissance de droits des personnes âgées immigrées par les institutions.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Avant de donner la parole à Mme EL AARAJE, je rappelle que beaucoup d'informations concernant l'accès au droit et les droits en général sont contenues sur le site internet de la mairie du 20^e, de la Ville de Paris, que le guide du 20^e arrondissement est édité tous les ans, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas de tous les arrondissements, et on peut trouver beaucoup d'informations dedans également. Mme EL AARAJE.

Mme EL AARAJE

Juste pour vous répondre, peut-être un peu plus sur les questions que vous avez posées en matière d'accès au droit et la Maire l'a précisé, il y a effectivement un certain nombre d'informations contenues sur le site internet de la mairie. Mais au-delà de ça, dans le cadre du plan de lutte contre la précarité qui a été amorcé par la Maire de Paris, il y a de cela quelque temps, il y a un travail de diagnostic sur le terrain qui est élaboré en partenariat avec les associations. Et il y a notamment un projet qui est en cours de lancement par la FNARS et l'ASV du 20^e arrondissement qui vise à travailler sur la question de l'accès au droit et de l'accès au soin des personnes hébergées. Donc, il va y avoir d'une part un travail de diagnostic territorial qui va être fait de façon assez précise parce qu'au-delà des partenaires institutionnels, il y a aussi un certain nombre d'associations qui travaillent sur les sujets d'exclusion et qui font aussi un travail de fourmi à l'échelle de micro quartiers qu'on aimerait pouvoir répertorier d'une part, et d'autre part proposer aussi un certain nombre de réponses qui soient adaptées et

notamment des expérimentations. On est par exemple en cours de réflexion sur la question des PASS (les points d'accès aux soins) puisqu'il y a actuellement un PASS transversal à l'hôpital Tenon. Il y a des réflexions en cours pour que ce PASS transversal devienne plutôt un PASS dédié et voir si le 20^e pourrait accueillir les PASS ambulatoires, donc avoir des points d'accès aux soins et qui de fait font aussi de l'accès au droit qui soient mobile sur l'arrondissement avec des permanences particulières. Et au-delà de ça, dans le cadre du contrat ville, le 20^e arrondissement fait partie des arrondissements qui vont bénéficier d'un médiateur sanitaire et social. Ça, c'est plutôt une bonne nouvelle. Donc, il faut voir ensuite comment ce sera décliné de façon concrète dans l'arrondissement notamment sur la question du calendrier.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Et je rappelle que nous allons implanter une maison de santé, une supplémentaire, mais qui sera également une maison de garde à la Porte des Lilas et qui sera donc accessible aux personnes ayant la CMU ou l'AME et également on va procéder à une réforme en vue notamment de la simplification de nos services sociaux, CASVP et DASES, de façon à ce que leur accès soit plus compréhensible puisque même pour nous, c'est parfois un petit peu compliqué.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2015 DAC 49 : Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Théâtre aux Mains Nues – compagnie des marionnettes Alain Recoing (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

M. GRANIER

Bonsoir, chers collègues. Merci, Madame la Maire. Vous connaissez notre antienne assez récurrente quant aux associations qui sont subventionnées de façon multiple. Et là, on a pour une fois un détail assez perturbant, il y a un historique assez perturbant. Cette association, dont nous ne mettons pas en cause le bien-fondé ni les travaux issus du célèbre marionnettiste Alain RECOING, la Ville de Paris arrive à subventionner cinq fois cette association : 50 000 pour la Ville de Paris, 8 000 pour la DPVI - DAC, 15 000 pour Art pour grandir, 3 000 de la très obscure CUCS DPVI et 10 500 euros de la Mairie du 20^e. On va quand même rajouter 50 000 euros de la Région Île-de-France. Ça va peut-être s'arrêter en fin d'année. On va rajouter 3 800 euros du Conseil Général de l'Essonne, ça s'est arrêté, je pense, déjà hier, aujourd'hui et de la Seine-Saint-Denis ça devrait continuer et on va rajouter 75 000 euros de l'État. Au total, cette association bénéficie de 215 300 euros dont, si le compte est bon, quasiment 140 000 euros de la Ville de Paris répartis en différents services, à savoir à peu près cinq, Mairie du 20^e, différentes entités. La lisibilité et la traçabilité des subventions, là pour une fois nous l'avons. Je n'imagine même pas ce que c'est pour les autres associations quand nous n'en bénéficions pas puisque ça reste assez obscur. Le dernier point porte sur l'historique des subventions à cette association. En 2000, on commence avec la DAC sereinement. En 2014, on arrive donc avec cinq entités qui le financent. Tout ça est très exponentiel ; à chaque fois ça augmente en l'espace de 14 ans. Donc, une association dont plus de la moitié des produits proviennent de subventions publiques ; cinq entités différentes de la Mairie de Paris qui le financent, on n'est pas dans la lisibilité et la clarté la plus absolue et on s'interroge évidemment sur le bien-fondé de toutes ces directions qui interviennent. Merci, Madame la Maire.

Mme MAQUOI

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues. J'avoue que j'ai du mal à comprendre vraiment votre intervention. Alors déjà, vous savez, l'association que nous subventionnons, vous avez un théâtre derrière, c'est-à-dire une scène de diffusion aussi nationale et surtout un centre de formation pour tous les compagnons de la marionnette. Donc, je n'arrive pas à savoir si vous dites que 140 000 pour la scène nationale des marionnettes, dont vous-mêmes vous reconnaissez la qualité artistique, vous trouvez que c'est trop et à ce moment-là, ça peut être une position d'un groupe ou si ce qui vous pose problème c'est qu'à travers les directions est reconnue à la fois la qualité artistique, le soutien à la création, ça, c'est la DAC, le travail d'implantation dans le quartier et tout le travail qui est fait sur la formation, l'accueil des scolaires, l'accueil des jeunes, l'accueil du public, la tarification et ça c'est la DPVI (le CUCS, c'est aussi dans la DPVI), et finalement il n'y a que deux grandes directions puisque le fléchage DAC-DPVI, ce sont des crédits de la DAC fléchés pour des quartiers Politique de la Ville. Donc, ça peut être une position. Moi, je ne m'avancerai pas forcément sur les subventions des

départements à moins que vous vouliez envoyer comme message que quand un département passe à droite, il n'y aura plus d'action culturelle. C'est une interrogation. En tout cas, c'est comme ça que je comprends votre intervention. Je voudrais simplement souligner, vous savez, le choix très important fait par le Théâtre aux mains nues de se mettre au cœur du quartier Saint-Blaise, d'y être profondément attaché et d'avoir réussi à tisser un lien local avec une petite salle avec les habitants et d'avoir soutenu quelque chose où on pourrait estimer que c'est une niche ou une particularité. En même temps, on a quand même une tradition des marionnettes dans ce pays. Je vous invite à aller voir à quel point ils le revisitent aussi puisque c'est très intéressant et à quel point ils favorisent l'émergence. Donc, je vous dis, je trouve que le soutien de la Ville, puisque c'est de cela dont vous parlez, pour 140 000 euros pour cette scène nationale n'est pas trop élevé. Quant à la lisibilité, écoutez, toutes les subventions sont publiques. Vous avez un exposé des motifs qui explique. On peut empêcher des directions de s'intéresser à un lieu en disant, et je ne vois même pas le rapport de dire : « S'il n'y avait qu'une direction porteuse, ce serait plus clair ». La vraie question que vous posez, c'est : quelle est l'ampleur du soutien à un théâtre comme celui-ci. Et je vous le dis, je trouve par rapport à d'autres choses aussi dans le théâtre qu'il est loin d'être de trop et que son intérêt à la fois artistique et social le mérite.

M. BARGETON

Je ne vais pas du tout bien sûr redire ce qu'a dit excellemment Mme MAQUOI. Juste pour rappeler quand même que c'est une grande famille de la marionnette qui est dans ce théâtre, la famille RECOING. Malheureusement, le fondateur est décédé il y a peu et Eloi RECOING qui a porté ce théâtre grâce à la Ville a été nommé à la scène internationale de la marionnette. C'est donc aussi au-delà du sujet qui est abordé le rôle de Paris comme pôle de création, d'attractivité parce que par ce théâtre, une grande famille a fait vivre cet art majeur qu'était celui de la marionnette et l'a porté d'ailleurs tellement haut que le directeur a été nommé à la scène internationale de la marionnette par le ministère de la Culture. Donc, je crois que cette reconnaissance-là aussi, lui est largement due.

Mme CALANDRA

M. GRANIER, comme vous l'avez compris, le théâtre de M. RECOING existait bien avant cette équipe municipale et en dehors de nous. Au Japon, les gens comme M. RECOING le fondateur, on les nomme trésors vivants, trésors nationaux. C'est ce qu'il aurait mérité d'être et je ne vois pas pourquoi vous évoquez des problèmes de transparence puisque vous avez tous les chiffres. Le système que nous avons mis en place depuis 2001 dans cette municipalité est que précisément, vous avez accès à tous les chiffres. Et ce n'est pas parce que c'est porté par deux directions que ça pose problème. Il se trouve qu'une direction subventionne l'action culturelle, une autre subventionne l'action dans un quartier Politique de la Ville et l'action en direction des publics des quartiers particulièrement difficiles et stigmatisés. Et notamment, je rappelle que ce théâtre est l'un de nos alliés en matière de politique envers les scolaires. Je rappelle également qu'il y a beaucoup d'enfants du 20^e arrondissement qui n'ont d'autres possibilités d'aller aux spectacles que par ce que le 20^e arrondissement organise comme « Le théâtre c'est la classe » ou comme effectivement le travail avec le théâtre de M. RECOING ou comme emmener des scolaires dans les expositions du pavillon Carré de Baudouin. Nous offrons des espaces de gratuité aux enfants de l'arrondissement, mais effectivement tout ça a un coût puisque c'est un théâtre qui voit passer énormément de monde.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2015 DAC 85 : Subvention (15.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée La Maroquinerie (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2015 DAC 206 : Subvention (15.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée ORIZA (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

M. GRANIER

Et cette fois-ci, Madame la Maire, je couple la DAC 85 avec la 206 de mémoire qui concerne aussi la SARL ORIZA. Le cas de figure avait déjà été évoqué il y a un petit peu plus d'un an où là vous financez encore une fois deux sociétés privées. Je ne remets pas, pour éviter d'avoir des

remontrances un petit peu décalées, en cause les activités ni de la Bellevilloise ni de La Maroquinerie. Je dis simplement qu'encore une fois, en termes de gestion de deniers publics, si nous pouvions avoir une comptabilité un petit peu plus analytique qui permet de dissocier les activités purement commerciales de ces deux établissements, des activités culturelles, je pense qu'on pourrait s'en porter un petit peu mieux en termes de lisibilité, ce que j'ai évoqué aussi dans ma précédente intervention. Il est dit en ce qui concerne La Maroquinerie que la subvention de la Ville concerne 2 % de l'activité ; 2 % d'une manifestation. La Ville de Paris en réalité subventionne à hauteur de 25 % cet établissement. C'est juste deux pages plus loin. Donc, au total, c'est quasiment 45 % des produits qui sont liés encore une fois à des subventions. Cela va sans les activités commerciales encore une fois qui peuvent être déficitaires et qui seraient, parce que c'est lié dans la présentation de ces deux SARL, rééquilibrées par le biais d'une subvention publique. Ce n'est pas l'objet d'une subvention publique de financer une activité privée. Je souhaiterais pour la deuxième fois et avec un an d'écart que ces deux entités puissent présenter des comptes séparés quant aux activités culturelles qu'ils proposent, les scènes qu'ils proposent dont on connaît le bien-fondé. Et je réitère la proposition qui avait été celle du groupe l'année dernière si d'avis la Mairie du 20^e souhaite encore une fois et à bon escient subventionner ces deux établissements, elle peut le faire non pas par inversement de monnaie en espèce sonnante et trébuchante, elle pourrait très bien acheter des billets de concert ou de spectacle, les redistribuer à travers des associations pour certains publics cibles, etc. L'intervention, elle a un an, elle est toujours d'actualité, elle n'est pas périmée.

Mme MAQUOI

Merci. Je vais essayer de ne pas être décalée. Alors, d'abord M. GRANIER excusez-moi ce n'est pas une subvention de la Mairie du 20^e, c'est une subvention de l'Hôtel de Ville dans le cadre des soutiens de la politique musicale. Voilà pourquoi ça ne peut pas être par exemple de l'achat de billets redistribués uniquement à un public du 20^e arrondissement. Ensuite, je crois que la DAC fait – et ça, je me tourne vers l'adjoint aux finances – un gros effort depuis quelques années pour effectivement améliorer la comptabilité analytique et son analyse des projets. Ce que je vous propose, c'est que M. PERIFAN, qui est conseiller de Paris de votre groupe, puisse interpeller le Conseil de Paris puisque c'est finalement le bon lieu pour pouvoir interpeller sur ces questions-là puisque là, vous voyez, dans une mairie d'arrondissement, elles passent à notre Conseil d'Arrondissement certes parce qu'elles sont dites localisées, mais c'est en fait le soutien de la Ville à deux lieux à l'échelle parisienne pour des festivals là-dessus. Et je pense que le message comme ça sera suffisamment passé. Je vous épargne donc toute l'analyse sur la politique en direction du soutien des musiques pour ne pas être décalée.

Mme CALANDRA

Alors, je rappelle qu'en France, on a eu suffisamment de débats sur le sujet, il existe quelque chose qui s'appelle l'exception culturelle française et qui consiste à ce que la puissance publique subventionne régulièrement, y compris des activités privées. M. BARGETON.

M. BARGETON

On a déjà eu ce débat. La Ville de Paris en matière culturelle soutient souvent des acteurs privés et je pense au cinéma, par exemple, au Cinéma d'art et d'essai. Ce sont des structures qui sont souvent en forme de SARL et il y a une politique en direction du cinéma, de l'État d'ailleurs aussi comme de la Ville ou de la Région et les cinémas sont des structures privées, mais nous aidons aussi beaucoup le théâtre privé parce que ça fait partie de la vie culturelle. Il y a une association du théâtre privé à Paris et qui est soutenue par la Ville de Paris. Donc, c'est évidemment toujours des aides au projet et Mme MAQUOI vous l'a rappelé. On soutient un festival, on soutient des travaux, on soutient telle ou telle action. À chaque fois que la Ville de Paris soutient une structure privée en matière culturelle, c'est bien pour mener un projet particulier et qui est indiqué dans les différentes délibérations que vous avez. Donc, je crois qu'on peut avoir ce débat à plusieurs reprises, mais qu'il atteint ses limites. Et on soutient tout à fait le fait que des structures associatives ou des SARL en matière de cinéma, de musique, jouent un rôle dans la vie culturelle parisienne et méritent d'être soutenues.

Mme CALANDRA

Donc, je vous consulte sur ces deux délibérations.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées

2015 DVD 99 : Programme Vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil Régional d'Île de France et délégation en matière de marchés publics. M. Renaud MARTIN rapporteur.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, mon intervention sera organisée autour de trois points : le premier un déficit d'infrastructures, le deuxième un renouvellement des modes de transport, le troisième sur la sécurité des cyclistes. Paris est une ville insuffisamment cyclable. Elle démontre depuis bien longtemps un déficit et un retard en matière d'infrastructures pour le bon fonctionnement du projet Vélib quand Lyon, dès 2005, faisait le pari de renouveler les modes de transport parallèlement à la volonté de faire baisser significativement la pollution. À Paris, malheureusement nous avons une insuffisance des pistes cyclables protégées. Paradoxalement, Paris compte désormais plus de vélos (596 000 vélos) que de voitures (566 000). Constat plutôt engageant. Néanmoins, trop peu de Parisiens utilisent des vélos en libre-service. Seuls 5 % d'entre eux vont travailler à vélo. Peut-être également découragés par le manque d'itinéraires cyclables, 732 km, ou encore le nombre insuffisant de stationnements de vélos, 30 000 places aujourd'hui soit une place pour 20 vélos. En revanche, un thème crucial qui pourtant n'est pas approfondi, la sécurité des cyclistes, d'autant plus importante au regard de la densité de la circulation parisienne. Enfin, les cyclistes, à l'égal des automobilistes, se doivent de respecter le Code de la route et pour se faire une sensibilisation des deux parties dès l'école primaire et concernant les jeunes conducteurs dans les auto-écoles serait nécessaire. Car une divergence des règles de conduite pour les différents véhicules quand on sait que les vélos sont considérés comme tels par le Code de la route français ne pourrait qu'aggraver la confusion au sein de la circulation parisienne. Néanmoins, nous voterons pour cette délibération qui va dans le bon sens. Je vous remercie, Madame la Maire, chers collègues.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, M. BAUDRIER.

M. BAUDRIER

M. PERIFAN, je vais vous rappeler ce que vous avait déjà dit M. BARGETON lors d'un précédent Conseil d'Arrondissement. À vous entendre, défendre les aménagements cyclables, on aurait presque oublié que M. GOUJON qui est toujours maire du 15^e s'est couché sur le bitume pour empêcher la création d'aménagements cyclables. Que n'avons entendu pendant des décennies de prise de position de votre groupe en Conseil d'Arrondissement du 20^e, en Conseil de Paris contre les aménagements cyclables. Et quand y a-t-il eu des créations d'aménagements cyclables à Paris ? C'est quand il y a eu des mairies de gauche qui sont arrivées dans les mairies d'arrondissement et qui se sont battues pour créer des aménagements cyclables par exemple dans le 20^e à partir de 95, puis à l'échelle de Paris à partir de 2001 et ça a été une bataille contre votre sensibilité politique. Alors, je suis très heureux maintenant que vous ayez changé d'avis, mais de venir nous dire qu'il n'y a pas assez d'aménagements cyclables à Paris, vraiment, dans cette salle ici c'est d'un comique. J'ai été pendant sept ans adjoint en charge de la voirie et je peux vous dire que j'en ai entendu de très nombreuses vitupérations de vos collègues contre nos politiques d'aménagements cyclables. Juste un petit rappel qui vous permettra, j'espère, de ne pas revenir sur le passé. Maintenant sur le futur, bien sûr, nous voterons cette délibération. Ce plan, nous sommes favorables à toutes les mesures qui sont comprises dedans et nous actons qu'il s'agit d'une accélération des investissements de la Ville par rapport à la pratique du vélo. Après, nous serions mêmes sensibles au fait que pour nous, il faudrait sans doute aller même plus loin, mais ça pose des questions financières. Quand on voit le contrat de projet État-Région qui a été voté au Conseil Régional il y a un mois, on a eu de grandes déclarations comme quoi l'État allait s'engager pour reprendre la pratique du vélo en Île-de-France. Ça veut dire qu'il y aura 5 millions d'euros de l'État pour toute l'Île-de-France d'investissement en six ans. Donc, avec ça on fait une rue du 20^e ou deux à l'échelle de l'Île-de-France en six ans. Donc, cette grande politique nationale pour l'année de la COP21 nous semble extrêmement limitée. Il y a un effort de la Ville de Paris méritoire sur son propre budget avec quelques cofinancements régionaux, mais je pense qu'il y a vraiment un problème d'échelle d'investissement. Et de notre point de vue, tout ce qui est proposé est très bien, mais il y a besoin de financement complémentaire pour aller encore plus loin et en particulier une intervention de l'État et une politique volontariste. Il y en a pour les transports publics, pourquoi pas pour les vélos. Ensuite, deuxième interrogation, c'est sur le 20^e. Il nous est

arrivé, même il m'est arrivé à titre personnel de faire un certain nombre de contributions. Donc, je vois sur la carte qu'il y a un certain nombre de tirets qui sont présentés. Qu'est-ce qui sera réalisé effectivement aménagements cyclables sur le 20^e arrondissement ? Je pense que l'on a aussi quelques interrogations sur ce point.

Mme CALANDRA

Vous avez redemandé la parole ? Alors, avant de passer la parole au rapporteur, M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Juste un mot pour vous répondre. Un peu facile comme méthode d'aller rechercher au siècle passé des positions de certains élus du groupe UMP. Et je ne voudrais pas vous faire l'outrage d'aller reprendre toutes les positions contradictoires de votre majorité plurielle depuis, sans aller remonter au deuxième millénaire, le début de ce millénaire. Donc, un peu moins de mauvaise foi, cher collègue. Moi, j'ai été élu sur une liste qui a été menée par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et quand je relis ce plan pour lequel nous allons voter parce que nous pensons que c'est un bon plan, j'ai l'impression qu'il y a eu un copier-coller des propositions de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET sur le vélo. Et je m'en félicite. Ça prouve que la majorité municipale que vous êtes suffisamment intelligents pour aller reprendre des bonnes idées là où elles sont. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Ça, c'est sûr que c'est bien connu, en matière de vélo, on s'est toujours inspiré des programmes de la droite. M. MARTIN.

M. MARTIN

Il n'y a tellement pas de copier-coller sur le programme de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET que la très mauvaise idée qui avait été défendue par votre groupe pendant la campagne électorale n'a évidemment pas été reprise et d'ailleurs elle est en lien avec la discussion que nous avons sur la petite ceinture puisque vous prétendiez pouvoir créer une piste cyclable sur la petite ceinture alors que la petite ceinture est vraiment très mal reliée au réseau viaire et donc ne constitue absolument pas un endroit adéquat pour développer le vélo à Paris. Donc, s'il vous plait, un tout petit peu de tenue dans le débat parce que de fait, je ne pense pas qu'en tout cas la droite parisienne pour le moment puisse pouvoir donner des leçons à la majorité de la gauche et des écologistes sur le développement du vélo à Paris. On le prouve une fois encore avec ce plan qui est un plan Vélo 2015-2020 avec un effort tout à fait particulier en termes d'investissement. C'est 150 millions d'euros, ce qui représente un triplement du budget par rapport à la mandature précédente. Il y a donc un effort très important qui est fait et qui doit servir un objectif évidemment ambitieux puisque l'objectif de la mandature est de porter de 5 à 15 % la part modale du vélo dans la capitale. Question trajectoire, de fait nous marquons par l'adoption de ce plan Vélo une accélération et une amplification de la politique Vélo qui est évidemment tout à fait bienvenue et qui constitue un engagement de la campagne électorale prise par la gauche et les écologistes. Alors, évidemment je vais centrer mon intervention un peu pour répondre à M. BAUDRIER sur ce qui va se passer un peu dans le 20^e puisque le plan lui-même prévoit un renforcement de ce que l'on appelle le réseau structurant des pistes et bandes cyclables à l'intérieur de la capitale. Et le 20^e est concerné par cette amélioration du réseau structurant à deux titres : le premier concerne l'amélioration des pistes cyclables sur le Boulevard de Belleville qui est au détour du réaménagement du Boulevard de Belleville, ses pistes cyclables mieux protégées et notamment du stationnement des voitures qui les obstrue sans arrêt. Ensuite il y a la prolongation de la bande cyclable montante sur l'Avenue Gambetta qui sera prolongée depuis la Place Martin Nadaud jusqu'à la Porte des Lilas. Bien évidemment, cette perspective est à mettre en lien avec le réaménagement de la Place Gambetta puisqu'il faudra que sur la Place Gambetta nous fassions passer des pistes cyclables sécurisées au maximum de façon à ce que le vélo trouve enfin sa place sur justement la place symbole de notre arrondissement. Évidemment, la pratique du vélo ne s'arrête pas là. De fait, le 20^e arrondissement, vous le savez, est déjà doté d'un certain nombre d'équipements majeurs (évidemment, je rends hommage à l'action de mes prédécesseurs sur ce sujet) et en même temps, nous allons faire plus. On doit faire plus, pourquoi ? Parce que nous avons deux contraintes majeures dans le 20^e arrondissement pour le développement du vélo, contraintes que nous devons essayer de dépasser. La première tient au caractère de la topographie du 20^e qui évidemment comporte

énormément de dénivelés, ce qui ne facilite pas la pratique du vélo et la deuxième au caractère un peu étroit des rues qui traversent notre arrondissement, ce qui ne permet pas toujours de placer dans l'espace public des équipements que nous souhaiterions placer et qui ne permet pas donc de toujours offrir le meilleur en termes de site protégé pour les cyclistes. Ça ne veut pas dire que sur les voies qui ne sont pas directement aménageables en site protégé nous ne ferons rien. Je prends par exemple ce qui a déjà été commencé sur la rue des Pyrénées et que vous avez sans doute tous constatés et qui est repris d'ailleurs dans le plan Vélo, à savoir la création de sas-vélos, la création de stationnements vélo aux abords des carrefours de façon à sécuriser ces carrefours. Et il est bien évident que sur l'ensemble des voies du 20^e, le vélo doit être chez lui et circuler en sécurité. Mais au-delà de ces grands axes qui ne sont pas toujours aménageables avec des pistes protégées, la grande ambition doit être de passer par la généralisation des zones 30 dans l'arrondissement et par la création importante de zones de rencontre de permettre des itinéraires sécurisés dans les petites voies du 20^e permettant parfois aux cyclistes un peu moins aguerris, un peu moins pressés peut-être aussi et qui cherchent aussi la convivialité et la facilité de déplacement en vélo, d'utiliser ce que j'appellerais ce soir éventuellement des itinéraires bis. Ces itinéraires bis par exemple ils pourraient se déployer de façon à doubler la rue des Pyrénées qui est une rue précisément compliquée à aménager en piste sécurisée du fait de son étroitesse et du passage du bus 26 et du stationnement, etc. Et donc, nous envisageons un itinéraire bis grâce à la généralisation des zones 30, à l'installation dans certains escaliers de l'arrondissement de rails vélos permettant aux cyclistes de parcourir, ce qui est évidemment les obstacles les moins simples qui sont les escaliers et qui sont pléthore dans notre arrondissement et de fait, en créant également des zones de rencontre pour véritablement sécuriser un certain nombre de sites. Cet itinéraire bis sur la rue des Pyrénées emprunterait la rue des Maraîchers et courrait ainsi jusqu'à la Place des Grandes Rigoles et en empruntant à un moment l'escalier à côté de la médiathèque de la rue de Bagnolet. Il faut faire peu de choses pour le réaliser : simplement une généralisation des pistes cyclables et des créations de zones de rencontre permettant à cet itinéraire d'offrir vraiment une alternative à la rue des Pyrénées tout en rappelant que nous aménagerons également la rue des Pyrénées en sas et que bien évidemment les cyclistes sont en sécurité rue des Pyrénées grâce aux couloirs de bus peinture qui existent déjà. Je terminerai cette intervention pour dire que sur bien d'autres aspects du plan Vélo, le 20^e arrondissement s'est inscrit. Je pense notamment à la création d'une vélo-école de façon à ce que nous puissions développer la pratique du vélo dans la population et ancrer la culture du vélo dans le 20^e arrondissement. Cette vélo-école devrait, si tout va bien, voir le jour dans le 20^e cet automne et elle visera trois types de public : les enfants, mais aussi les adultes et les sorties aussi familiales de façon à ce que chacun puisse trouver dans cette vélo-école les moyens de se rassurer, d'apprendre à se déplacer en vélo dans le contexte de la forte densité de la ville de Paris. Nous nous inscrirons aussi et parce que c'est une idée à laquelle nous tenons fortement dans l'expérimentation qui est annoncée dans ce plan vélo d'installer sur des lignes de bus choisies des racks à vélo. Donc, nous allons faire en sorte qu'une ligne du 20^e arrondissement puisse être équipée expérimentalement sur ces racks à vélo puisque bien évidemment, c'est un élément important pour développer l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun. Enfin, je le dis parce que cela ne figure pas explicitement dans ce plan vélo, mais un des éléments de développement du vélo par rapport à la topographie et un des éléments d'amélioration du service de vélo en libre-service que nous connaissons c'est, vous le savez, la perspective du passage de Vélib en Vélib à assistance électrique. Cette perspective est actuellement à l'étude et pourrait faire l'objet au moment de la renégociation du contrat Vélib dans l'année 2017 permettra, nous l'espérons, de voir Vélib passer à Vélib.2, c'est-à-dire à des vélos à assistance électrique, ce qui ne manquera pas de renforcer encore l'attrait et le meilleur fonctionnement du système Vélib.

Mme CALANDRA

Merci pour cet exposé très exhaustif. Néanmoins, je voudrais juste ajouter une chose. Moi comme Maire du 20^e arrondissement, mais également membre du groupe socialiste, je vais demander quand même à la Ville de Paris parce que j'ai eu communication comme tout le monde du plan Vélo Express ce matin dans *Le Parisien* et je trouve un peu injuste que nous soyons l'arrondissement le plus évité par ce plan. Alors, j'entends bien, puisqu'on a échangé à ce propos, qu'il y a un problème des trois thèses des voiries. Enfin, il y a quand même quelques voies qui pourraient être concernées comme par exemple la rue Belgrand. Je pense que de la Place Gambetta à la Porte de Bagnolet par la rue Belgrand, on pourrait travailler à un itinéraire vélo express parce que là, il me semble que la voie est assez large. J'aimerais bien qu'on étudie cette possibilité et qu'on demande à M. NAJDOVSKI de regarder à rajouter un tronçon dans le 20^e arrondissement parce que précisément encore une fois,

chez nous, on est moins bien desservi que les dix premiers arrondissements ou onze premiers arrondissements de Paris et en plus, on a des populations qui ont moins de choix dans les modes de transport.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2015 DDCT 15 : Subvention (238 000 euros) à 34 associations et conventions au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

Mme RIVIER

Alors, cette délibération vise à favoriser l'accès au droit des Parisiennes et des Parisiens venus d'ailleurs. Elle concerne donc comme l'a dit Madame la Maire 34 associations pour un montant de 238 000 euros. Bien entendu, comme c'est une délibération regroupée, toutes les associations et toutes les actions ne concernent pas exclusivement le 20^e, c'est sur tout Paris. Nous y trouvons une grande diversité d'action comme les permanences de juristes ou d'avocats, c'est le cas par exemple pour citer des associations du 20^e de l'Association pour la Culture Berbère, d'accompagnement de personnes âgées, là c'est le cas par exemple dans le 20^e de la Maison d'Haïti, d'écrivains publics, d'accès à l'emploi, mené notamment par Davout Relais, d'accès à la santé et de quelques formes assez intéressantes et plus originales telles que celles portées par l'association ENDA Europe qui s'appelle Ma cousine et moi et donc là, c'est un système de binôme où une femme bien implantée en France depuis un certain temps devient la cousine d'une nouvelle arrivante et elle l'accompagne dans cette démarche. Ce projet est fondamental parce que sans accès au droit, le droit reste lettre morte pour la majorité des habitants, et en particulier pour les plus défavorisés. C'est fondamental aussi parce que c'est une création de lien social qui s'appuie sur des démarches d'émancipation et qui permet de réduire les inégalités. Et c'est fondamental enfin, car dans un pays aussi riche que le nôtre et dans une ville aussi riche que la nôtre, il n'est pas admissible que toute une frange de la population soit hors du droit, exclue et condamnée à le rester dans la précarité. Nous voterons donc pour cette délibération. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité

2015 SG 34 : Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Pour qu'Elle Revienne (18^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

Mme RIVIER

Alors très brièvement parce que c'est une association qui fait un travail remarquable de promotion de l'égalité femme-homme et fille-garçon. Un travail remarquable parce que c'est une association qui est très terrain, qui associe les personnes concernées dans des démarches participatives et qui est implantée dans les quartiers Politique de la Ville du 20^e. C'est là où elle intervient dans le 20^e exclusivement dans les quartiers Politique de la Ville et pour ce qui est de cette subvention auprès de cinq établissements qui sont : le lycée professionnel Étienne Dolet et les collèges Pierre Mendès France, Doisneau et Besson. Alors, cette association intervient particulièrement sur la déconstruction des stéréotypes de genre et nous voyons, à la suite du résultat des élections cantonales et le résultat des élections au sein des exécutifs des départementales, combien cette déconstruction est importante puisque sur 101 départements, nous allons avoir un maximum de 10 femmes qui vont présider les exécutifs. Et les autres seront chargées comme d'habitude de délégations telles que le social et la petite enfance. Donc, ça concerne en réalité tous les milieux, cette question de déconstruction des genres, et toutes les activités. Donc, très concrètement pour en revenir à notre sujet, cette subvention de 4 000 euros va financer 11 ateliers pluridisciplinaires dans chacun des cinq établissements que je vous ai cités sur le thème de l'égalité fille-garçon avec pour objectif de faire prendre conscience des stéréotypes – comme on l'a vu, le besoin est bien là – de lutter contre les discriminations de genre, de développer l'estime de soi et de promouvoir le respect et le vivre ensemble. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité

2015 DDCT 25 : Subventions (63 500 euros) et conventions avec 7 associations et 1 bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2015 DFPE 166 : Subvention (79.609 euros) et avenant n° 2 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11^e) pour la halte garderie (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2015 DJS 199 : Subvention (1.500 euros) à l'association Dumas-Réunion (20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

MA20.2015.051 : Choix de la gestion déléguée pour le centre d'animation et d'hébergement Louis Lumière et son annexe Serpollet, situés dans le 20^e arrondissement. Autorisation à Mme la Maire du 20^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché article 30 pour la gestion de ces équipements. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2015 DAC 160 : Subvention (5.000 euros) à l'association L'Entre Prise (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2015 DAC 222 : Subventions (20.650 euros) à 7 associations historiques. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2015 DLH 35 : Cimetière de Belleville 40 rue du Télégraphe (20^e) - Démolition d'un local annexe - Autorisations d'urbanisme Mme Hélène VICQ rapporteure.

2015 DLH 63 : Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2015 DLH 73 : Restructuration d'un FTM en résidence sociale 31-33 rue de la Duée (20^e) – Modification des prêts garantis par la ville (2.148.279 euros) demandée par ADOMA pour 88 logements PLA-I. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2015 DLH 75 : Construction neuve de logements sociaux 35 rue du Capitaine Marchal (20^e) - Modification des prêts garantis par la Ville (265.396 euros) demandée par ERILIA pour 7 logements PLUS. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2015 DU 64 Dénomination rue du Clos (20^e). Mme Hélène VICQ rapporteure.

Après consultation des membres, les autres délibérations sont adoptées

Mme CALANDRA

Nous allons passer à présent à l'examen des vœux. Il nous reste encore un certain nombre de vœux à discuter. Donc, nous avons vu le vœu des Jeux Olympiques.

4. Vœux

M. SOREL

Excusez-moi, Madame la Maire. Je me permets de vous interpeller parce qu'il y a des artistes de la rue Dénoyez qui attendent depuis un moment que le vœu sur la rue Dénoyez soit discuté. J'ai attendu

sagement que les délib soient terminées. Et donc, pour eux ce serait bien qu'on commence par ça. Merci.

Mme CALANDRA

M. PERIFAN vient courtoisement de me faire signe qu'il est d'accord. Donc, si vous en êtes d'accord, on va commencer par l'examen du vœu de la rue Dénoyez et ensuite on passera aussi à l'examen du vœu OMS puisqu'il y a également des gens de l'OMS dans la salle.

- **V20.2015.070 : Vœu relatif au programme immobilier de la rue Dénoyez, sur proposition de Laurent Sorel, du groupe Front de Gauche - « Place au peuple ! ».**

M. SOREL

Merci, Madame la Maire. Comme vous devez le savoir, la rue Dénoyez, c'est fini en tout cas pour les artistes. C'était le 31 mars. La plupart des ateliers ont été murés, ont été fermés à clé et on ne peut s'empêcher d'avoir un petit goût amer parce que ça fait déjà un petit moment qu'il y a une mobilisation dans le quartier. Ça fait un petit moment qu'on en discute aussi au Conseil d'Arrondissement. Il y avait eu, je crois, fin 2013, le vœu déposé par Europe Ecologie les Verts par Fabienne GIBOUDEAUX, il y a eu notre vœu qui avait été déposé fin 2014 pour demander à ce qu'il y ait plus de concertations et pour qu'on tente de réfléchir à la possibilité de maintenir au rez-de-chaussée les artistes sur les nouveaux bâtiments. Aujourd'hui, on arrive à la fin ; c'est-à-dire que maintenant, les travaux vont bientôt commencer et on est dans une situation où un certain nombre d'artistes, de collectifs ont dû quitter leurs locaux sans avoir eu pour autant de proposition ferme, pour certains d'entre eux en tout cas. Ce qui est évidemment problématique quand on sait qu'il y a eu quand même une promesse de la Ville de permettre aux artistes d'avoir une proposition concrète, alternative, qui soit adaptée à leur situation, à proximité si possible, dans le patrimoine intercalaire ou à travers le dispositif Calas. Donc, on est dans une situation, on va dire, qui n'est pas très satisfaisante pour un certain nombre d'artistes et de collectifs d'artistes. Mais un petit rappel quand même puisque cette rue, la rue Dénoyez, c'est une rue qui est connue quand même dans tout Paris. Il y a eu pas mal d'histoires qui ont été racontées dans les médias, pas mal de regrets qui ont été exprimés sur ce que cette rue représente et un lieu alternatif comme il n'en reste plus dans le 20^e maintenant, et quasiment plus à Paris, de création artistique, d'échanges entre habitants, commerçants, artistes où il y avait véritablement cette volonté de créer du lien social sur un quartier populaire, ce qui n'est pas rien et avec cette volonté de mêler expression artistique, activités pédagogiques, vie associative et animation de quartier. Je dis tout ça parce que c'est pour bien comprendre ce qui disparaît aujourd'hui dans le Bas-Belleville. Évidemment, vous me direz et personne ne le conteste : « Il fallait une crèche, il faut des logements sociaux. » Et je pense que ni notre groupe ni les artistes n'ont contesté cette nécessité. Le problème, c'est d'avoir évidemment opposé les deux, de ne pas avoir suffisamment cherché à répondre à cette double nécessité, qu'il y ait à la fois ce lieu de création artistique, d'expression et ce lieu de lien social et en même temps la possibilité d'avoir cette offre justement petite enfance et logement social sur le quartier. Aujourd'hui, on en est où ? Je pense qu'on est dans une situation assez problématique sur plusieurs questions qui doivent être précisées et j'attends que Mme MAQUOI réponde à un certain nombre de questions précises. Premièrement, un certain nombre d'associations et de collectifs d'artistes n'ont pas aujourd'hui de proposition concrète adaptée à leur activité. Quand je dis « adapté à leur activité », c'est-à-dire avec un loyer prenant en compte le modèle économique très particulier de leur activité, d'une part, et un local adapté à leur activité, c'est-à-dire ouvert sur leur quartier puisque justement, leur activité nécessite qu'il y ait ce dialogue avec les habitants qui soit possible sur un quartier. Donc, il me semble qu'il faudrait que chacune des associations, chacun des collectifs d'artistes qui sont sur cette rue-là aient une réponse concrète. Il y en a un certain nombre dans la salle qui attendent des réponses. Il me semble que moi, je refuse de faire le tri entre ces associations et ces artistes. Il me semble aussi que la mairie devrait elle-même refuser de faire le tri entre ces associations et ces collectifs d'artistes. Donc ça, c'est une question très concrète : qu'allez-vous faire ? Deuxièmement, il y a le cas d'une association Traces qui est dans une situation un peu compliquée, d'ailleurs qui a refusé pour l'instant provisoirement de quitter les lieux parce qu'elle n'avait pas de lieu où entreposer les œuvres, parce qu'ils étaient dans l'impossibilité de continuer leur activité avec les écoles du quartier s'ils devaient quitter leurs locaux comme cela était exigé. Donc, il y a une réponse précise, il me semble, qui est attendue sur ce point et sachant qu'effectivement, les écoles ont envoyé une lettre – alors, je ne sais pas si ça a été reçu – aux élus, à la mairie, à l'Exécutif pour les soutenir et qu'eux-mêmes ont envoyé un mail à un certain nombre d'élus pour expliquer leur situation. Donc ça, il me semble que ça demande une réponse. Et je terminerai, parce que mon vœu

avait pour objectif aussi de se projeter un peu sur l'après, on ne peut pas simplement constater la disparition de ce lieu, rue Dénoyez. Il me semble qu'après la disparition de la miroiterie, après la fermeture de la cantine, il y a un vrai problème sur la question de la pérennité des lieux alternatifs sur le 20^e qui ont quasiment tous disparu. Et donc, ce qu'on proposait aussi, c'étaient des états généraux avec l'ensemble des acteurs aujourd'hui concernés, que ce soit la miroiterie, que ce soit la cantine, que ce soit les artistes de la rue Dénoyez pour pouvoir remettre à plat toutes ces questions avec les collectifs, avec les habitants, avec les associations pour pouvoir réfléchir à la réémergence, à la pérennisation d'espaces urbains où la scène alternative associative et culturelle pourra de nouveau s'épanouir. J'espère que j'ai été clair. Et les artistes dans la salle, je pense, attendent un certain nombre de réponses concrètes pour que tout ça se passe dans les meilleures conditions. Merci.

Mme CALANDRA

Alors, M. BAUDRIER m'a demandé la parole puis M. MARTIN puis M. GRANIER. M. BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Je vais répondre à ce vœu en tant qu'ex-adjoint à l'urbanisme qui a porté ce programme à l'époque en lien avec Mme CALVO qui était adjointe à la petite enfance. Je crois que nous avons passé de très nombreuses réunions de conseils de quartier où la question du manque de places en crèche dans le quartier Bas-Belleville a été posée à de multiples reprises par des parents demandeurs de places en crèches, catastrophés du fait de ne pas en avoir. Nous avons trouvé comme parcelle pour eux une crèche associative Le Ramponeau qui est ouverte, me semble-t-il. Et en tout cas, pour créer un équipement petite enfance de plus grande taille (50 berceaux comme celui de la rue Dénoyez), nous avons fait tout le tour du Bas-Belleville, mètre carré par mètre carré, parcelle par parcelle, fait faire des dizaines et des dizaines d'études, échanger lors des conseils de quartier avec la commission-cadre du conseil de quartier de Belleville... Je ne me rappelle plus le nombre de réunions qu'il y a eu. Et de fait, il n'y a pas d'autre parcelle simple pour créer une crèche municipale dans le quartier du Bas-Belleville où il y a un besoin avéré. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion puisqu'il y avait une pétition qui était devant un des locaux d'artistes rue Dénoyez d'aller discuter avec une jeune artiste qui faisait la pétition et qui m'a suggéré aussi tout un tas d'adresses en disant : « Mais pourquoi vous ne l'avez pas fait à 70, rue de Tourtille ? Pourquoi pas 76, rue de Tourtille ? Pourquoi pas rue Ramponeau ? » À chaque fois, je lui fais la liste des réponses qui fait que c'était trop petit et ça ne marchait pas et qu'on avait essayé à toutes les adresses qu'elle avait regardées. Donc, ce n'est pas par choix de délibérer et par manque d'études parce que je crois qu'on n'aurait jamais regardé autant précisément à la loupe un quartier pour faire une crèche que le Bas-Belleville. C'est ce qui a débouché sur ce choix.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. MARTIN.

M. MARTIN

Après l'exposé très exhaustif de M. SOREL, je ne vais pas le reprendre. Ce que je voudrais dire, c'est qu'on est évidemment dans une situation très compliquée parce que de fait, M. BAUDRIER a raison de rappeler que c'est un projet de longue haleine qui ne souffre d'aucune illégitimité, bien au contraire, qui est parfaitement légitime dans le cadre de la construction de logements et de crèches et que de ce fait-là, je sais aussi tous les efforts qui ont été faits pour essayer de localiser ça et que donc la question n'est pas exactement celle que l'on voudrait y voir un peu trop facilement. Cela étant, il est un fait, c'est qu'à ma connaissance, peu ou pas de ceux qui étaient dans la rue Dénoyez n'ont finalement trouvé possibilité effectivement de trouver un lieu qui correspond à la fois à leur capacité financière, à la fois aux activités qu'ils développent et qui sont parfois, je ne sais pas, bruyante, qui sont parfois, etc. Donc, l'équation est toujours compliquée à trouver, mais de fait, on est devant une situation où des associations pour lesquelles le travail en direction de la population était indéniable, est indéniable parce qu'ils continuent de le faire, qu'il y avait pour certaines – M. SOREL a eu raison de le rappeler – des conventions et des partenariats avec l'Éducation nationale, avec des centres sociaux, et qui sont particulièrement bien insérées dans le tissu du quartier où elles étaient implantées. Des associations dont le service rendu à la population faisait que pour certaines d'entre elles bien évidemment la Ville de Paris les subventionnait. Donc, il n'y a pas dans ce cadre-là de doute sur le fait que, si ces associations ne remplissent plus cette mission et les services pour

lesquels nous les financions auprès de la population, c'est une perte pour le 20^e arrondissement que de ne pouvoir compter sur elles. Et je dois le dire, pour en connaître quelques-unes, à un moment où nous discutons les uns et les autres avec beaucoup de passion et aussi beaucoup d'inquiétudes sur le vivre ensemble dans nos quartiers, sur la manière dont on peut combattre un peu la segmentation sociale et faire en sorte que les gens qui habitent nos quartiers qui sont des quartiers populaires et qui sont aussi des quartiers avec des populations diverses, et c'est ça qui est intéressant dans le Bas-Belleville et ailleurs dans le 20^e arrondissement, à ce moment-là, je pense qu'une bonne partie des associations qui étaient là faisaient pont entre les populations et que c'est quelque chose d'extrêmement important ; des moments riches que nous devons préserver dans le 20^e, avoir un tissu associatif qui permet aux populations diverses de notre arrondissement de se parler, de retrouver dans des configurations et d'avoir accès à la création artistique dans des conditions de participation totale pour des populations qui sinon en seraient éloignées. Bref, je veux dire par là que ce qui moi m'inquiète, et c'est pourquoi notre groupe votera le vœu proposé par le parti de Gauche, non pas pour je ne sais quel procès d'intention, mais parce que nous vivons comme une perte la perspective que les associations qui travaillaient au service des habitants dans la rue Dénoyez – et qui pourraient très bien le faire ailleurs ; la question n'est pas là – et comme un danger le fait que ces associations ne puissent pas continuer de le faire ou que nous soyons dans l'incapacité de trouver d'autres associations pour réaliser le formidable travail qui est le leur et que l'on ne peut pas demander à n'importe quelle structure.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GRANIER.

M. GRANIER

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues. Si à un moment, des associations qui sont sujettes à des conventions d'occupations précaires voient leurs baux dénoncés, c'est inscrit dans les conventions d'occupations précaires. À ce titre-là, il n'y a peut-être pas de surprise. Je note – alors, je ne prends pas votre défense, Mme CALANDRA – quand même qu'il y a eu plusieurs propositions qui ont été faites en matière de relogement. Donc, si à un moment, il doit y avoir un arbitrage entre des ateliers d'artistes, aussi sympathiques soient-ils, et des places en crèche et des logements sociaux ou autres, effectivement, il y a des arbitrages qui doivent être rendus à un moment. Et je pense que le quartier en l'occurrence et Paris en général, et la mairie socialiste n'est pas à la hauteur, sur les places en crèche qui sont disponibles. C'est un premier pas. Ça se fait au détriment d'une démarche artistique. C'est dommage. Parfois, ça se fait au détriment de commerces, parfois ça se fait au détriment d'autre chose. En tout cas, nous ne voterons pas le vœu présenté par notre collègue, M. SOREL, et nous comprenons qu'il ait fallu faire un choix et qu'il ait fallu aussi proposer, même si ça n'a pas rencontré un écho favorable, des solutions de substitution aux artistes qui étaient présents rue Dénoyez. Nous ne voterons donc pas ce vœu. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Je demande aux groupes, là, à cette heure-ci d'être bref parce qu'il y a aussi le vœu OMS qui nous attend et plusieurs autres derrière. M. GLEIZES, brièvement.

M. GLEIZES

C'était surtout pour répondre à M. GRANIER. En 2001, lorsque Bertrand DELANOE a été élu, Christophe GIRARD, alors écologiste, a mené une politique culturelle très importante à destination de tous ces collectifs qui existaient et qui faisaient la richesse de Paris, notamment un des collectifs qui se retrouve aujourd'hui rue Dénoyez a eu plusieurs occupations ailleurs dans Paris, Alternation pour pas le citer puisqu'ils sont dans la salle, a occupé différents lieux. Le problème dans lequel on est aujourd'hui, c'est vrai que, par rapport aux conventions d'occupations précaires, c'est sûr qu'une fois que la précarité est terminée et qu'on installe un établissement public, en l'occurrence, une crèche, se pose la question de la succession. Sauf qu'aujourd'hui, Paris est en train de perdre ce qui faisait sa richesse, et donc, cette notion de culture alternative puisqu'il n'y a plus d'espace vis-à-vis de ces lieux. Quand en 2001, Bertrand DELANOE avait fait ça, on s'appuyait sur ce qui se faisait dans d'autres grandes villes européennes et qui existe encore comme des villes comme Berlin. Et aujourd'hui, Paris est en train de perdre cette place-là parce qu'à un moment, il faut des espaces de liberté qui

permettent la création culturelle. Et c'est pour ça qu'on ne peut pas rester dans une impasse qui fait que petit à petit, tous ces espaces vont disparaître et c'est pour ça que nous maintenons notre soutien à ce type de culture alternative.

Mme CALANDRA

Alors, Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Merci, Madame la Maire. Je vais peut-être prendre quand même quelques minutes parce que le sujet le mérite. Effectivement, mardi, comme il était prévu, c'était le 31 mars, les conventions d'occupations précaires sur la rue Dénoyez sont tombées. Je voudrais d'abord remercier les collectifs qui ont joué le jeu, quelle qu'ait été leur situation, et qui ont rendu les clés. Pour répondre un peu – j'ai essayé de noter pour répondre – précisément à vos questions, M. SOREL, il n'y a pas eu de tri dans le traitement fait en amont des associations. Par contre, aujourd'hui, il y a une position très claire de la Ville, c'est : les associations qui ont effectivement joué le jeu, qui ont respecté cette relation de confiance entre la Ville et elle, quelle a été leur situation ? Et moi, je comprends que quand on a investi dans le quartier pendant de nombreuses années et qu'on y a mis toute son énergie, effectivement, c'était un moment qui était douloureux, c'est une perspective, quand on ne sait pas où aller, qui est compliquée et vraiment difficile. Et puis, effectivement, un des collectifs n'a pas rendu aujourd'hui les clés de son local. Il y a donc une procédure en référé avec une procédure d'expulsion puisque les travaux de sondage ont commencé dès le 1^{er} avril et que ça a été toujours très clair : nous voulons que ces travaux se fassent rapidement parce qu'il faut que ces équipements publics sortent le plus vite possible. Donc oui, là aujourd'hui, dans notre dialogue avec les associations, il y aura un traitement différent. Pour ce qui concerne les trois collectifs puisqu'on parle de quatre en tout, donc les trois collectifs qui ont rendu les clés, deux ont accepté les propositions de la Ville. Celles-ci n'étaient pas forcément dans ce qui était leur projet de départ, mais il y a eu un compromis et une discussion parce que, comme le rappelait M. GLEIZES, on se retrouve aujourd'hui dans une situation tendue à Paris. On a fait le pari depuis des années maintenant de mettre à disposition ce qu'on appelle le domaine intercalaire, c'est-à-dire, des bâtiments, quand ils n'étaient pas potentiellement dangereux, et en attendant un projet de les mettre à disposition à des loyers complètement modérés. Même la rue Dénoyez dans ce cadre-là fait figure d'exception puisque c'était environ pour certains locaux 200 euros par an, ce qui n'existe plus du tout à Paris aujourd'hui puisque c'est même une figure d'exception dans le patrimoine intercalaire puisqu'on est plutôt à 3,60 euros du mètre carré. Aujourd'hui par ailleurs, par exemple, dans le 20^e, il n'existe plus à part un, mais qui n'est pas disponible qui est aujourd'hui conventionné avec un collectif, de patrimoine intercalaire. Je sors même du quartier de Belleville. Ensuite, il y a ce qui est la Calas. Aujourd'hui, il y a 250 collectifs inscrits en Calas (collectifs et associations) parce que la Calas n'est pas utilisée que pour les associations à but culturel, elle est aussi utilisée par les associations à but social. Dans ces bâtiments-là, quand une direction de la Ville qui possède du patrimoine voit son patrimoine libéré, il remonte immédiatement l'information à la Calas. En fonction de ça, la Calas attribue sur des normes. Le plus souvent, ce qui remonte des directions, ce ne sont pas des locaux qui donnent sur la rue ou qui sont ERP. Dans les demandes qui étaient faites à la Calas, c'étaient des locaux qui nous étaient demandés pouvant accueillir du public puisque vous l'avez mentionné vous aussi, il y avait une volonté de travail et de lien social, et donc devant être ERP ou en tout cas au moins ayant suffisamment une vitrine sur la rue. La deuxième source pour alimenter la Calas, ce sont les bailleurs sociaux qui font aussi remonter des locaux disponibles avec un abattement de 30 % en plus quand on est en quartier populaire. Là aussi, dans ce qui est remonté, c'est la même problématique, on n'a pas forcément là-dessus des choses qui correspondent. La difficulté à laquelle on a été confronté pour faire des propositions, si je reprends votre terme, « dont le loyer prend en compte le modèle économique et leur activité », c'est-à-dire donc qu'il fallait dans ce qui nous était demandé une surface, un local ERP, avec une vitrine, avec un loyer très modéré. Oui – et là, je reprends les mots de M. MARTIN – « l'équation était compliquée » si en plus, et pourtant, on a élargi cette variable-là, c'était dans le quartier du Bas-Belleville. Je le dis aujourd'hui ici : ceux qui ont rendu les clés sont toujours inscrits en Calas. Et si par exemple il y a possibilité d'avoir autre chose, c'est-à-dire que moi, dans les projets que j'ai écoutés, oui il y avait des choses de lien social et d'accueil du public, mais ça, on peut aussi le faire dans des lieux extérieurs, il y a des choses sur des activités de création et en tout cas, c'est aussi une volonté de Bruno JULLIARD, de multiplier les espaces de création. Par contre, il n'y aura jamais les conditions financières de la rue Dénoyez, il faut que les choses soient très clairement dites aujourd'hui. Il faut

donc que la capacité financière augmente de manière assez sensible parce que vous voyez que de 200 euros par an, il va falloir augmenter, au minimum, multiplier par 10 voire un peu plus, pour arriver à rentrer dans cette nouvelle configuration. J'essaye d'être très pragmatique là-dessus. Je ne sais pas trop ce que vous appelez dans les lieux alternatifs à Paris parce qu'il y a des lieux, aujourd'hui, culturels qui se disent alternatifs et qui sont pourtant fortement conventionnés et soutenus par la Ville de Paris parce qu'il y a aussi un partage d'une politique culturelle. Je ne parle que de la politique culturelle. C'est une chose différente de s'inscrire dans ce cadre-là ou alors de vouloir, et moi je l'entends totalement, qu'on veuille à un moment donné mener une activité de création sans forcément partager les objectifs culturels, donc, s'inscrire dans une position de subvention par rapport à la Ville. Et ça, c'est quelque chose dont on n'oblige personne non plus à travailler avec nous. Donc, c'est pour ça que vous comprenez qu'il nous est impossible aujourd'hui de voter votre vœu et qu'effectivement, une page d'histoire – en tout cas, ça a été une histoire, la rue Dénoyez – effectivement, elle se tourne, mais je crois que comme les nombreux intervenants l'ont dit, c'était un projet qui date même d'avant la mandature d'avant et qui même depuis 2010, il me semble puisque moi, j'en avais rediscuté avec Ariane CALVO, a nécessité énormément de réunions, énormément de discussions, de concertations et je crois que le programme qu'on propose aujourd'hui, comment vous dire, si on avait pu faire autrement, on l'aurait fait ; ce n'était pas possible. Et donc, à un moment donné, faire de la politique, c'est faire des choix et je crois qu'on assume celui-là.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Je voudrais dire aussi, faire un peu d'histoire. Je rappelle les mobilisations anciennes à Belleville, notamment dans le cadre de la contestation des Zac des années 80-90 avec la Bellevilleuse dont la première présidente était présente dans la salle de réunion publique quand on a présenté le projet, il y a quelques mois, et qui a apporté son soutien à notre travail. Et je rappelle que nous avons toujours travaillé en transparence puisque nous avons pris des engagements politiques sur un programme commun d'ailleurs pendant la campagne des municipales de 2008 et de 2014 et que ce programme comportait, notamment, de travailler à résoudre les problèmes de nos populations les plus défavorisées en matière de petite enfance. Je rappelle que le quartier de Belleville, c'est plus de 35 % de familles monoparentales qui sont souvent des familles composées d'une femme seule avec un ou plusieurs enfants et souvent des femmes migrantes pauvres. Je rappelle aussi qu'il y a un problème, et nous nous sommes engagés fortement sur des programmes de logement social et de mixité sociale et qu'il y a entre autres un programme qui consiste, dans ce que nous avons choisi, à accueillir des femmes seules à la rue. Je rappelle également que nous avons concerté très longuement sur ces programmes, sur ces projets et que nous avons, comme l'a rappelé M. BAUDRIER, personnellement avec Ariane CALVO et Jacques, effectivement, recherché je ne sais combien de lieux d'implantation pour la crèche pendant six ans de mandature dans ce quartier. Et il a fallu d'ailleurs être très convaincant pour que la Ville accepte de construire la crèche parce qu'elle a un coût supérieur au coût moyen dans d'autres lieux puisque la rue Dénoyez est une rue très étroite et très compliquée. Je rappelle également que nous allons maintenir – alors, je rappelle pour ce qui est du soutien de la politique au graff – que dès 2008 avec M. BARGETON à l'époque adjoint à la culture du 20^e arrondissement et cette politique a été largement poursuivie et étendue par Mme MAQUOI, nous avons pris la décision de demander aux services de la Ville de ne pas nettoyer les œuvres qui étaient sur les murs de la rue Dénoyez, ce qui nous a valu de très nombreux courriers de protestation et d'engueulades de la part de nombreux habitants du 20^e et d'ailleurs, protestant que ça salissait la rue, etc. Nous avons tenu bon malgré ces attaques. Nous avons même développé des parcours de murs de graff dans le 20^e arrondissement. Nous avons obtenu de la RATP qu'elle confie le mur du dépôt de bus Plaine-Lagny pendant plusieurs années à des collectifs de graffeurs. Nous avons ouvert le mur du Square Karcher, les murs du Pavillon Carré de Baudouin, le mur à l'angle Pyrénées-Bagnolet, je crois que j'en oublie, Amandiers, etc. On en ouvre de toute façon, on en ouvrira encore plusieurs dans cette mandature. Je rappelle qu'à Saint-Blaise dans la nouvelle rue que nous avons ouverte, nous avons confié à des artistes très talentueux de réaliser l'un des plus grands murs de graff de Paris, etc. Nous avons d'ailleurs tourné des films, il y a des documentaires et des films. Nous avons réalisé plusieurs expositions au Pavillon Carré de Baudouin, soit sur les pochoirs avec Némé Ménagère, les Moscovites, soit sur le graff avec Europa Graffiti par exemple. Donc, nous ne ménageons pas notre engagement dans ce domaine et nous allons évidemment conserver rue Dénoyez le mur libre de graff qui est en face de la crèche. Nous avons même demandé à l'architecte de la crèche de regarder, de travailler avec des collectifs d'artistes pour voir comment il pouvait maintenir une intervention du graff sur sa façade si c'est possible. Je sais qu'il est en train d'y travailler. Je rappelle qu'une ville, ça bouge, c'est mouvant, qu'on ne peut pas non plus toujours tout

figer absolument. Et je rappelle surtout que, quand ces lieux ont été prêtés par la Ville de Paris, loués à des conditions qui sont quasiment de l'ordre du don pendant dix ans pour certains collectifs, il était très clairement établi dans la convention, c'était une convention d'occupation précaire puisque c'est même son intitulé, c'est notre majorité municipale qui a créé ces conventions, qui a imaginé ces outils. Et je rappelle, pour rassurer M. SOREL et M. MARTIN, qu'il y a d'autres lieux, il y a d'autres collectifs d'artistes dans le 20^e que nous avons nous-mêmes installé comme Curry Vavart, par exemple, ou Art Azoï et nous nous battons régulièrement pour chercher des lieux qui sont dans le domaine intercalaire pour les confier à des collectifs d'artistes et que ces collectifs jouent le jeu ; c'est-à-dire que quand le projet que nous allons mettre en œuvre va être construit, ils acceptent de déménager, de rendre les clés. Et la plupart du temps, nous parvenons à la réinstaller ailleurs. Mais bien entendu, la gratuité totale ou presque totale n'est pas possible parce que les choses ont un coût, y compris pour le contribuable, je le rappelle, que même si nous sommes engagés très fortement à faire en sorte que Paris conserve sa qualité de capitale de création culturelle, nous sommes obligés aussi de faire des compromis pour permettre à ce que Paris ne perde pas ses populations les plus pauvres, donc que nous construisons du logement social. Nous faisons en sorte que Paris ne devienne pas une ville de célibataire sans enfant. Donc, nous construisons également des équipements petite enfance. Nous essayons de faire une ville avec des mixités d'usage. L'art, c'est important ; c'est l'un des usages. Ce n'est pas le seul. Et je rappelle qu'à certains, parce que j'ai vu des déclarations qui me paraissaient très approximatives pour ne pas dire injustes, je rappelle que je n'ai pas été la dernière à prendre des risques, y compris en termes électoraux pour notamment défendre la culture du graff dans le 20^e arrondissement. Et croyez bien que ça n'a pas toujours été facile dans certaines réunions publiques. Et à ce moment-là, il y a beaucoup de gens qui sont dans cette salle aujourd'hui, mais qui n'étaient pas dans ces réunions publiques pour défendre le graff à mes côtés. Oui, M. SOREL. Alors, très rapidement puisque vous avez été extrêmement long, s'il vous plaît.

M. SOREL

Alors, on va être rapide. Juste quand même sur une chose. Quand on est effectivement dans un Exécutif municipal, on ne peut pas simplement dire : « Une page se tourne sur la rue Dénoyez » et se contenter justement de regretter. Je crois qu'à un moment donné, si on veut redonner du sens à la politique, il faut aussi être en mesure de démontrer, quand on est aux responsabilités, qu'on a les moyens de peser dans les décisions concrètes. Et là, il y a un problème très concret qui se pose rue Dénoyez. Il y a des artistes qui attendent des réponses. J'ai bien compris la réponse qui a été donnée, c'est-à-dire, qu'en fait, il y a un tri qui sera fait : ceux qui jouent le jeu et ceux qui ne jouent pas le jeu. Je trouve que cette réponse est très problématique parce que si cette réponse amène la disparition de certaines associations, alors qu'on est dans une situation déjà où il y a une véritable saignée des associations sur la culture, mais aussi sur autre chose, là ça risque de poser problème. Donc, je pense qu'il faut quand même avoir une réponse. Je comprends qu'il y ait des tensions, je comprends qu'il y ait des désaccords, mais il me semble que quand on est en responsabilité, il faut pouvoir prendre un peu de recul et se dire : « OK, il y a des désaccords, mais il y a des associations qui jouent un rôle, qui interviennent dans des écoles et qui doivent pouvoir continuer leur activité » et trouver une solution très provisoire pour qu'elles stockent par exemple leur production. Ça, c'est aussi la mairie qui peut proposer.

Mme CALANDRA

M. SOREL, on a fait ces propositions. Laissez...

M. SOREL

Je termine...

Mme CALANDRA

Concluez, s'il vous plaît.

M. SOREL

Je termine sur une chose quand même. Le street art, je ne suis pas d'accord avec cette approche patrimoniale qui semble être prise par la Mairie. On n'aligne pas les graffs sur un mur comme on

aligne des tableaux dans la grande galerie du Louvre. Ce n'est pas ma conception du street art, désolé. Le street art, ce sont des artistes, c'est un rapport particulier avec les habitants, c'est l'expression d'une ville et ça s'exprime dans des friches urbaines et cette conception-là me semble problématique. Maintenant, je pense que malheureusement, il y a un désaccord, mais au moins, il faut qu'on trouve les moyens de continuer à travailler ensemble notamment sur les questions de la Miroiterie, par exemple, où il y a eu un vœu qui a été voté à la majorité et sur la question de l'accompagnement très concret des associations qui vont être mises en difficulté et que la Mairie du 20^e, au moins sur cette question-là, s'engage à ce que ce qui se passe rue Dénoyez ne se solde pas par la disparition, c'est de cela dont on est en train de parler, de certains collectifs et associations. Et c'est sur ça, je pense, et c'est pour ça que j'ai repris la parole. Désolé d'avoir été un peu long. Merci.

Mme MAQUOI

Très court. Le local de stockage a été proposé. En attendant, il a été refusé. Donc, à un moment donné, il y a eu aussi une série de propositions qui pouvaient être intéressantes. Je veux bien. Moi, j'ai l'habitude, M. SOREL, d'assumer les choses et même quand je suis dans un exécutif et de ne pas être forcé et de redonner du sens à la politique, mais il y a un moment donné, quand ce n'est pas possible ou quand c'est refusé, je ne sais pas ce qu'on peut faire. Deuxième chose, on aura le débat une autre fois, ce sera intéressant. C'est dommage que vous pensiez que ce qu'on fait au niveau de notre politique de graffiti, ce soit une politique patrimoniale parce que c'est absolument faux et que ce qui se passe, et je vous inviterai la prochaine fois qu'il y a des murs qui sont réalisés dans l'espace public, et il n'y a pas que sur le graffiti qu'on mène une politique d'art dans l'espace public justement, de médiation, je pense qu'il faudrait vous intéresser un peu aux projets aussi des associations, des collectifs, des artistes. Alors, certes, peut-être qu'ils ne viennent pas vous écrire tous les quatre matins. C'est peut-être pour ça. Mais de leur conception de l'art dans la ville et de la manière dont oui, on essaye de faire une forme de paradoxe, c'est-à-dire que le graffiti, aujourd'hui, est illégal, on ouvre – on prend un risque comme l'a dit, Madame la Maire – des espaces pour aussi qu'ils puissent pratiquer sans avoir de risque et en même temps, dans cette forme de paradoxe, on leur laisse aussi la liberté de ce qu'ils amènent. Et je trouve que votre intervention là-dessus, pour tous ceux qui ont travaillé ces dernières années dans le 20^e, était très méprisante.

Mme CALANDRA

Je renchéris en disant qu'il est complètement contradictoire de dire : « Vous avez une approche patrimoniale et surtout, il ne faut pas toucher aux murs de graffiti » parce que je rappelle que le graffiti, à l'origine, ce sont des murs éphémères dans des friches industrielles appelées à être détruites. Et le graffiti, par nature et par essence, et historiquement est mouvant. Le graffiti se déplace, les artistes graffeurs se déplacent dans la ville parce que la ville bouge et donc, c'est une méconnaissance, pour moi, historique de ce qu'est le graffiti. On ne va pas développer une trop longue exégèse de cette question, ce soir, puisqu'on a d'autres sujets à aborder. Je voudrais aussi rappeler juste une chose. Dans un État de droit quand il y a des règles, ce ne sont pas des règles du jeu – moi, je ne joue pas ; je n'ai pas le temps et Mme MAQUOI non plus. On a beaucoup d'autres sujets à traiter et beaucoup d'autres gens à prendre en considération – et des contrats d'engagement, à quoi sert-il d'établir des contrats si on traite in fine de la même façon les gens qui les respectent et les gens qui ne les respectent pas ? Dans le droit, ça a un sens, le droit. La règle, ça a un sens précisément. S'il y a des gens qui prennent des engagements et qui respectent leurs engagements et d'autres qui les prennent et ne les respectent jamais, alors à qui peut-on se fier ? Comment est-ce qu'on fait la différence ? Ce n'est pas un tri qu'on fait ! Ce n'est pas un tri. Des gens se sont triés eux-mêmes dans cette affaire, excusez-moi. Et dire que la Mairie du 20^e n'a pas accompagné, on a consacré un temps, des réunions – excusez-moi – parfaitement disproportionnées si vous considérez le nombre de personnes impliquées par rapport à d'autres sujets dans le 20^e qui impliquent beaucoup plus de monde. Et notamment, une crèche de 50 berceaux, je peux vous dire que ça implique beaucoup plus de gens dans le temps que la question qui nous occupe ce soir. À un moment donné, il faut savoir raison garder. Nous, nous avons été élus par des habitants sur un programme clair et je vous le rappelle avec des engagements assez clairs. Alors oui, la production artistique culturelle en faisait partie, mais excusez-moi, il y a eu dix ans pour la plupart de ces collectifs, dix ans d'investissement de la Ville dans des loyers, dans des choses quasiment gratuites ! Dix ans, ce n'est pas rien ! C'est colossal ! Moi, je me serais attendue à des remerciements, pas pour moi, mais pour la Ville de Paris au moins. Pour ses élus. Quand même ! Au lieu de ça, qu'est-ce qu'on lit dans les journaux ? C'est quand même inqualifiable, excusez-moi, ça m'indigne ! Derrière nous, M. SOREL, je vous le rappelle, derrière vous,

comme moi, il y a des habitants, il y a des contribuables. Il faut les respecter aussi. Ils sont respectables. Donc, moi je vous rappelle que nous avons maintenant, il me semble, consacré un long débat à ce sujet et oui, nous prenons nos responsabilités, comme l'a dit, Mme MAQUOI. Nous sommes des élus de la République française et dans la République française, quand on signe des contrats d'engagement, on doit les respecter. Parce que si on rompt le contrat, en droit, ça a des conséquences. Absolument.

Après consultation des membres, le vœu est repoussé

- **V20.2015.066 : Vœu présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe UMP20 relatif à l'OMS du 20^{ème} arrondissement.**
- **V20.2015.067 : Vœu en faveur de la convocation d'un C.I.C.A sur le thème des associations sportives et des politiques en faveur du sport, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Front de Gauche « Place au peuple ! ».**

M. PERIFAN

Madame la Maire, je vais donc passer la parole à M. GRANIER pour traiter ce vœu, car je suis obligé de vous quitter pour des raisons familiales. Et je laisserais donc le deuxième vœu peut-être à Mme FANFANT sur les marchés alimentaires. Avec mes excuses, merci. Si vous insistez, je peux rester, chers collègues.

Mme CALANDRA

On vous comprend très bien. M. GRANIER.

M. GRANIER

Merci, Madame la Maire. Chers collègues. Je reprends donc ce vœu plutôt rapidement. Si finalement, on voulait tuer l'OMS, on ne pourrait pas s'y prendre autrement. Vous avez fait preuve de méthodes plutôt expéditives avec des rencontres décalées à plusieurs reprises, des coupes budgétaires, la reprise du guide. Bref, vous semblez vouloir négliger la pratique amateur du sport qui est pourtant essentielle à la vie de notre arrondissement et, tant pour l'animation que pour le bien-être que cela procure à nos concitoyens. Je soulèverai pour terminer le paradoxe avec le début de ce Conseil d'Arrondissement. Vous voulez engager des Jeux Olympiques citoyens portés par les sportifs eux-mêmes. On a presque envie de rire quand on voit ce que vous voulez faire de l'OMS du 20^e arrondissement. Donc, naturellement, j'engage à voter ce vœu, certes, qui porte sur la révision de ce que vous avez pu proposer de façon assez inacceptable à l'OMS et naturellement pour réétudier la situation dans les plus brefs délais. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Oui, Mme AEBISCHER, allez-y.

Mme AEBISCHER

Peut-être pour présenter l'autre vœu qui est en complément et qu'on ait un débat croisé, ce sera beaucoup plus simple. Alors, le vœu que je présente pour le groupe Front de Gauche-Place au Peuple sollicite la convocation d'un CICA sur le thème des associations sportives et les politiques en faveur du sport, d'abord parce que la Mairie est attachée aux dynamiques associatives et participatives et puis parce qu'il n'y a pas eu de CICA réuni depuis un an maintenant que le nouvel Exécutif est en place. Mais cette demande se fonde aussi, et vous l'avez bien compris, sur les inquiétudes de l'OMS et des associations qui la composent, et notamment sur les projets de baisse de subventions attribuées à l'OMS. Cette inquiétude, elle est nourrie par la volonté de la Mairie de reprendre directement en main le pilotage du guide du sport du 20^e arrondissement. Et si nous entendons bien la préoccupation de répertorier l'ensemble des associations sportives, nous insistons sur la nécessité de bien distinguer les différentes structures selon leur type de projet, selon leur nature et d'éviter justement les publicités pour toutes les chaînes de remise en forme, par exemple. Autre inquiétude relative à l'OMS, c'est ce projet de cafétéria pour les agents de la mairie du 20^e dans

l'actuel local de l'OMS. Non pas que le projet de cafétéria nous inquiète, au contraire, c'est une très bonne idée pour les agents de la Ville de Paris qui travaillent dans la mairie du 20^e, mais il s'agit à ce moment-là de trouver un local adapté pour l'OMS, et notamment adapté au niveau des horaires, étant donné qu'un bureau en mairie du 20^e ne pourra pas permettre des réunions d'associations tard le soir. Donc, ça fait partie des questions qui devraient pouvoir être abordées, notamment dans le cadre d'un CICA, même si un CICA sur le thème des associations sportives aurait une vocation beaucoup plus large. Je vous remercie.

M. EPARA EPARA

Merci, Madame la Maire. Ecoutez, dans le cadre des entretiens que nous avons eus avec les différentes associations sportives, nous avons reçu trois cadres de l'OMS avec lesquels nous avons débattu et nous nous sommes mis d'accord sur une discussion à bâtons rompus et globale sur trois sujets importants : la subvention de l'OMS, le local occupé actuellement par l'OMS et le guide de l'OMS. Dans mon propos introductif, j'avais d'abord présenté la situation et le contexte dans lequel nous étions, c'est-à-dire, et je le dis sous le contrôle de M. BARGETON, que la Ville doit faire des économies importantes, ce qui nous empêche d'accompagner de nombreuses associations sportives de terrain dans les quartiers difficiles et qu'il y avait une demande des habitants sur l'information sur l'offre sportive dans l'arrondissement. Je vais essayer de répondre point par point à ce vœu parce qu'il émane de la lettre que vous nous avez reçue de la part de l'OMS. Pour commencer, l'OMS donne une information tronquée au public, car l'OMS ne coordonne qu'une partie d'associations sur le 20^e arrondissement puisque toutes les associations ne sont pas adhérentes à l'OMS. Le 20^e arrondissement compte 250 associations actives sur ces équipements, soit quatre fois plus que les 62 affiliées à l'OMS. L'OMS par rapport à sa subvention avait déjà été prévenue par le précédent élu, M. BLANDIN ici présent, que la subvention allait être diminuée. Par rapport au local, ils avaient été prévenus par le DJS ici présent à plusieurs reprises et en leur indiquant exactement, c'est qu'on aurait dû leur dire depuis un moment par rapport au local qu'ils occupent. Le budget de l'OMS est essentiellement destiné à l'évènementiel. La Mairie du 20^e arrondissement propose de financer les projets en fonction de l'offre sportive, etc. La plupart des événements sont organisés par les associations dont les subventions peuvent donc être directement données à ces associations. L'OMS est une association comme les autres. Elle bénéficie d'un avantage avec un local en mairie du 20^e arrondissement. Celui-ci doit être repris, comme l'a dit, Mme AEBISCHER, pour des besoins de collectivité. La proposition d'un bureau est donc une chance pour l'OMS. Nous ne pouvons lui proposer de faire comme toutes les autres associations d'aller avoir son siège social à la Maison des Associations. On pouvait le faire. Le guide de l'OMS, les services de la mairie ne reprennent pas le guide de l'OMS. Les habitants du 20^e ont un besoin d'informations. Nous ne pouvons pas faire un guide dans lequel ne figurent que les 62 associations affiliées à l'OMS. Nous sommes en train de préparer un guide numérique et quelques exemplaires papier que nous remettrons à tous les habitants pour qu'ils puissent s'informer dans le 20^e arrondissement. L'objectif de récompenser certains clubs à part les clubs seulement de l'OMS est un objectif louable. On ne peut pas se contenter seulement de faire des récompenses pour les associations qui sont affiliées à l'OMS. Et enfin et surtout, nous aidons et soutenons des clubs qui agissent dans les quartiers Politique de la Ville, les ZSP, avec pour but cohésion sociale et vivre ensemble, avec un objectif clair qui est celui de cette mandature qui est le développement de la pratique féminine, dont certains de ces jeunes dans ces quartiers ont envie quand même de l'excellence. On ne peut pas leur empêcher ça. On ne peut pas leur enlever ça et surtout, ils veulent rester dans la filière dans laquelle ils sont. Donc, je pourrais rajouter des éléments si d'autres questions viennent, mais franchement, je ne vois pas en quoi la mairie d'arrondissement veut tuer l'OMS, comme a dit M. GRANIER. Je crois plutôt que la mairie d'arrondissement sauve l'OMS en lui faisant des... Bien sûr, mais M. GRANIER, je vous dis juste que vous connaissez beaucoup d'associations qui ont un local en mairie ? Est-ce que vous en connaissez ? Nous, on propose un local en mairie à l'OMS à des horaires qui étaient les mêmes qu'avant. C'est la raison pour laquelle et pour toutes ces raisons que je demande à notre Conseil de repousser ce vœu et prêt à répondre à d'autres questions pour donner d'autres éléments.

Mme CALANDRA

Merci, M. EPARA EPARA. Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Merci, Madame la Maire. Alors, le groupe écologiste votera ce vœu, mais je voudrais faire une petite précision sur les CICA.

Mme CALANDRA

Excusez-moi, lequel des deux vœux ?

Mme RIVIER

Le vœu Front de Gauche. Et qui va m'amener à demander une petite modification, si vous le voulez bien, de votre vœu parce qu'en réalité, pour vous préciser que si les CICA n'ont pas encore été réunis, c'est parce que nous travaillons dessus. Nous avons procédé à une analyse approfondie des textes et nous allons vous proposer une solution souple et innovante qui devrait permettre qu'à nouveau le 20^e soit pionnier en matière de démocratie locale. Alors, je ne vais peut-être pas rentrer dans le détail, à ce stade, de cette solution puisque ce n'est pas l'objet du vœu de ce soir, mais pour revenir à la modification que je me permets de vous demander, en fait, on ne peut pas convoquer...

Mme CALANDRA

Non, Mme RIVIER, s'il vous plait, ou vous parlez au nom de votre groupe ou au nom de l'Exécutif. Si vous parlez au nom de votre groupe, vous annoncez que vous allez voter ce vœu en tant que groupe écologiste. Si vous parlez au nom de l'Exécutif, moi je vais demander le retrait du vœu comme Maire d'Arrondissement, parce que nous allons organiser un CICA sur le sport. Donc, ce n'est pas la peine, comme nous allons organiser un CICA sur quoi que ce soit, même si c'est un dévoiement du CICA puisque je vous rappelle à tous et toutes que le CICA, ça doit être demandé par les associations. Ça doit venir du terrain et que c'est bien le problème que nous avons depuis de longues années, c'est que les CICA ne se réunissent plus, non pas parce que nous ne le voulons pas, mais parce que les associations ne le demandent plus. Alors, nous allons effectivement proposer des solutions, mais Mme RIVIER, si vous parlez au nom du groupe EELV, vous dites que vous allez voter ce vœu, très bien. Ce n'est pas la position de l'Exécutif municipal. Et comme vous êtes adjointe en charge de la vie associative, je vous demanderai à l'avenir de me consulter ou de consulter mon directeur de cabinet sur la position de l'Exécutif. Je vous laisse parler en tant que représentante du groupe EELV.

Mme RIVIER

Alors, j'ai consulté votre directeur de cabinet. Ceci dit, vous avez tout à fait raison, j'aurais bien dû préciser. Donc, je parle ici avec la double casquette : celle en tant que présidente de groupe qui explique que notre groupe votera ce vœu et en tant que chargée de mission, quelques informations sur les CICA. Pour le reste, ce que je voulais vous préciser a été précisé par Madame la Maire. Donc, je m'en tiens là sur le fait que ce n'est pas à nous de les convoquer.

Mme CALANDRA

Alors, je vais dire quelques mots sur les CICA puisque c'est le *running gag* ou le serpent de mer de tous les conseils d'arrondissement parisiens. Nous sommes la seule mairie d'arrondissement qui dans la précédente mandature a réuni quatre CICA par an aux termes de la loi ; la seule mairie d'arrondissement de tout Paris. Nous nous sommes astreints à réunir quatre CICA, à trouver des thèmes, à mobiliser les associations. Nous les avons appelées une par une et à chaque fois, la plupart sont venues en traînant les pieds, je le rappelle. Le CICA, je vous rappelle que c'est un élément de démocratie participative et comme tous les éléments de démocratie participative, même si la puissance publique peut et doit les susciter et les soutenir, tout ne peut pas venir de nous. Donc, le problème, c'est que si les associations ne viennent plus dans les CICA ou ne demandent plus de CICA, c'est parce qu'après la loi Paris-Marseille-Lyon de 82, la loi Vaillant, ont été créés les conseils de quartier et d'autres instances qui font que les associations ne ressentent plus le besoin de passer par les CICA pour rencontrer la mairie d'arrondissement, ni les adjoints. Ça se passe beaucoup mieux qu'avant. Moi, je veux bien maintenir artificiellement des systèmes, mais c'est un épuisement pour nous tous, y compris pour les associations. Alors, effectivement Mme RIVIER l'a dit, c'est pour ça que je vais demander au groupe Front de Gauche-Place au Peuple de bien vouloir retirer son vœu parce

qu'organiser un CICA, pour nous, ça ne fait aucun problème. Nous attendions simplement que l'Hôtel de Ville propose une évolution de nos règles de fonctionnement de façon à intégrer les convocations des CICA dans les convocations des conseils d'arrondissement. Donc, pour l'instant nous en sommes au stade de la vérification légale, juridique, pour voir si ça le fait juridiquement, si c'est compatible avec la loi, et notamment la loi Paris-Marseille-Lyon. Si ça l'est, nous convoquerons les CICA dans des ordres du jour des conseils d'arrondissement et on interrompra la séance du conseil d'arrondissement pour passer en CICA. Moi, je veux bien convoquer un CICA sur le sport, mais je vous le dis, on travaillera avec les associations sportives, toutes les associations sportives. L'OMS, vous le savez, est l'héritage d'une époque où à Paris les mairies d'arrondissement ne travaillaient pas avec les associations, où les CICA n'existaient pas et où la démocratie participative n'était même pas imaginée. L'OMS existait à l'époque parce qu'elle était le récipiendaire des subventions de la Ville de Paris pour mener une politique municipale du sport. Aujourd'hui, nous ne sommes plus du tout dans cette situation. Aujourd'hui, l'OMS a sûrement des qualités. Elle rassemble 62 associations. Aujourd'hui, le 20^e compte plus de 250 associations sportives. Et je suis navrée, mais je n'ai besoin d'aucun intermédiaire pour rentrer en contact ou que mon adjoint ou mes équipes rentrent en contact avec les associations sportives. Nous traitons directement de la question des attributions de créneaux avec la Ville de Paris et croyez-moi, ça a été une sacrée bagarre et qui n'est pas finie d'être menée pour que la direction de la jeunesse et des sports, qui était l'une des directions les plus antidémocratiques de la Ville et qui continue à l'être d'ailleurs en partie, et au passage une direction extrêmement machiste puisque ça ne choquait personne qu'il y ait à peine 1 % des créneaux attribués à du sport féminin, ça ne choque personne qu'à partir de 14 ans, 45 % des filles à Paris abandonnent la pratique sportive. Donc, pardonnez-moi de me mêler de ce qui me regarde, mais nous avons l'intention de mener une politique sportive. Nous l'avons commencé dès 2001 et notamment Jean VILLERMOZ qui a fixé des axes de travail rappelés par M. EPARA EPARA, notamment dans les conventions que nous signons, les conventions d'objectif que nous signons avec un certain nombre de clubs, les choses sont mouvantes, les choses évoluent et il est normal qu'une équipe municipale se fixe des objectifs. Ces objectifs-là, nous les avons affichés dans notre campagne collectivement, ensemble et nous avons expliqué comment nous allions travailler. Nous, nous représentons les habitants du 20^e arrondissement. Nous avons été élus par eux, par une énorme majorité de ces habitants. Ces habitants, ils ont des pratiques sportives de toute nature. Il y en a qui ont des pratiques loisirs et des pratiques individuelles. Et il faut répondre à cette demande. Il y en a d'autres qui souhaitent évoluer dans des clubs, d'autres qui souhaitent évoluer dans des ligues, des fédérations avec des tournois. Il y en a qui souhaitent pratiquer le sport en famille, d'autres qui souhaitent pratiquer le sport de compétition, sport d'élite, sport de haut niveau. Il faut répondre à toutes ces demandes. Et pour répondre à toutes ces demandes, il faut organiser des choses et nous avons besoin de moyens. Alors, pardonnez-moi, mais je trouve effectivement un peu disproportionné le fait que l'OMS dispose d'une aile entière de la mairie depuis de très longues années. Je rapporte ça notamment à la discussion que nous avons eue aussi avec les collectifs d'artistes précédemment. L'OMS est une association loi 1901. Nous pouvons lui prêter, ce que nous lui avons proposé, des bureaux en mairie pour tenir des permanences comme d'autres associations loi 1901 le font. Nous pouvons lui donner des salles de réunion le soir à ses horaires, notamment à la Maison des Associations qui devrait bientôt déménager dans des locaux plus grands. Mais confier tout un pan de la mairie du 20^e, au prix du mètre carré aujourd'hui et surtout dans des locaux administratifs, alors que nous ne savons même pas comment nourrir nos personnels, aujourd'hui ça me pose un problème et ça nous pose collectivement un problème. Je rappelle que nous perdons l'équivalent de sept équivalents temps-plein par an en pause de restauration entre midi et 14 h en déplacement des personnels pour aller se restaurer. Donc, le fait d'avoir un self dans la mairie, ça pourrait résoudre bien des problèmes pour nous et notamment pour le DGS qui est à ma gauche. Je rappelle également que nous souhaitons éditer nous-mêmes un guide des sports dans le 20^e et qu'il soit le plus exhaustif possible et que pour toutes ces raisons, voilà pourquoi nous avons entamé cette politique. Notre préoccupation n'est pas de tuer l'OMS, ce n'est pas le but. Le but est de mener la politique sportive que nous entendons mener et que nous avons annoncée publiquement au moment des élections. Cette politique, elle passe par toute une série d'objectifs. Je rappelle qu'il a fallu mener une bagarre très longue et très difficile avec la direction de la jeunesse et des sports pour qu'elle accepte que nous puissions attribuer des créneaux, je ne parle pas des terrains de grands jeux, je parle des équipements qui sont à notre inventaire, à l'inventaire, les équipements de proximité à l'inventaire de la mairie du 20^e. Nous ne parvenons toujours pas à avoir la maîtrise des créneaux dessus, ce qui est un déni de démocratie. Et tout ça, je vous garantis que je vais y mettre fin et que ça va changer. Pourquoi ? Parce qu'excusez-moi, il y a des créneaux qui sont occupés par des clubs très honorables où il y a dix personnes et il y a d'autres clubs qui peuvent amener sur un terrain 50, 100 personnes et

qui n'ont pas de créneau. Ça pose des problèmes. Donc, sur le CICA, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu si nous nous engageons à convoquer un CICA sur le sport ? Excusez-moi, alors, il y a Mme PRIMET qui avait demandé la parole et M. BLANDIN.

Mme PRIMET

S'il n'est pas retiré, on votera le vœu du Front de Gauche. C'est juste pour dire effectivement, l'OMS, c'est quelque chose qui s'est créé sous le Front Populaire. Il y a eu beaucoup d'évolutions. Et ces dernières années à Paris, parfois effectivement l'OMS n'a pas toujours su évoluer au niveau de ce qui se passait dans le mouvement sportif. Ceci dit, dans le 20^e, ce sont 62 associations. Et il me semble que les rapports, que la discussion pour peut-être justement discuter avec l'OMS de ces prérogatives, d'avoir un bilan tout simplement, un travail de bilan, un travail d'échanges avec l'OMS, ça n'a pas été fait. Et quand même pratiquement du jour au lendemain, des annonces de couper en quatre les subventions, ça nous paraît dommageable pour les 62 associations qui sont concernées par l'OMS ; l'OMS étant aussi une garantie quand même d'une certaine qualité des animateurs sportifs et de tout un tas d'autres choses. Donc, pour cela, on votera le vœu.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. BLANDIN.

M. BLANDIN

Alors, je vais essayer de faire court, puisque M. EPARA EPARA a cité mon nom sur une certaine décision. J'ai été obligé de prendre la parole. Effectivement, j'avais déjà pendant la précédente mandature discutée avec l'OMS puisque je rencontrais toutes les associations qui avait des conventions, choses que ne voulait pas faire la ville, notamment, la DJS, puisqu'elle me disait qu'elle n'avait pas le personnel pour le faire. Or, dans la loi française, il y a une obligation de pouvoir donner des résultats sur les subventions qui ont été données. C'est-à-dire, on explique : qu'est-ce qu'on a fait des subventions ? Moi, j'ai essayé de recevoir un petit peu toutes les associations. Il y a des associations auxquelles j'ai retiré de l'argent, effectivement, parce que je leur ai dit : « Ça ne correspond pas. » Je me rappelle d'une association sur La Cité qui un jour, quand je l'ai convoquée, dans sa convention d'objectif, c'était : faire l'animation pour des jeunes, des jeunes filles, des handicapés et ils avaient acheté très exactement 12 000 euros de maillots. Ils avaient utilisé. Je leur ai fait comprendre que ça ne pouvait pas le faire. Donc, on a diminué la subvention. L'année d'après, on l'a rediminuée. Avec l'OMS, c'est ce qui s'est passé. Ils étaient à 25 000 et on les a passés à 20 000. Effectivement, Madame la Maire, vous en en êtes, pris la décision avec moi. Par contre, c'est vrai que je pense que maintenant, aujourd'hui, il faudrait peut-être que vous voyiez M. EPARA EPARA et puis l'OMS parce qu'ils n'ont peut-être pas tout compris effectivement. Moi, j'ai bien compris que le guide, vous n'aviez pas l'intention de le reprendre, mais tout simplement que vous jugiez important d'y mettre toutes les associations. Alors maintenant, je veux bien que depuis un an, de nombreuses associations aient adhéré à l'arrondissement, mais j'ai des doutes sur vos 200 et quelques associations parce que – attendez, laissez-moi quand même terminer – sur des associations qui sont dans le 20^e, il y en a certaines qui viennent du 15^e. Elles ne viennent pas toutes, parce que le 20^e se retrouve justement, avec ce que disait Mme CALANDRA, avec beaucoup d'associations et qui viennent d'un peu partout. Le 15^e, le 14^e nous ont refilé beaucoup de leurs associations. Notamment, sur les terrains de grand jeu puisque la DJS ne voulait pas nous donner la main là-dessus et se permettait de nous donner d'autres associations. Mme CALANDRA peut vous le dire. Avec Les Mousquetaires, un sport, le football américain, nous avons essayé de les aider. Nous avons eu tous les barrages voulus par la DJS. Le rugby, ça a été la même chose. Moi, je pense qu'aujourd'hui, effectivement il y a beaucoup d'associations. Qu'ils soient tous représentés sur le guide officiel, moi, ça me va tout à fait, effectivement, on ne peut pas les laisser. Maintenant, l'OMS, effectivement, représente un certain nombre d'associations. On ne peut pas passer la main dessus, d'autant plus que je pense que les bénévoles nous ont aidés pour le 10 km, ils nous ont aidés pour d'autres manifestations. Et ils ont toujours dit qu'ils étaient prêts à le faire. Moi, je pense qu'il faut vous revoir et effectivement si on a un CICA sur le sport, on va pouvoir en parler plus normalement et peut-être plus dans l'apaisement, peut-être des fois quand on se rencontre pour la première fois, on ne se dit peut-être pas les bonnes choses.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, M. GLEIZES avait demandé la parole puis M. GRANIER.

M. GLEIZES

Je vais être très court. Je pense qu'ici, on n'est pas là pour faire le procès de l'OMS en pour ou en contre. C'est pourquoi que nous ne voterons pas le vœu de l'UMP et qu'il fallait faire un CICA, qu'on puisse discuter donc de l'ensemble de la politique sportive. Et notamment, comme le permet le CICA, c'est-à-dire que la suspension de séance permet aux acteurs de pouvoir intervenir et de pouvoir donc se défendre en pour ou en contre et de façon à améliorer. Parce que pour l'histoire de l'OMS, des OMS, c'est une vieille création qui date du Front Populaire et que dans certains arrondissements (19^e, 18^e), la subvention augmente parce qu'il y a une bonne coordination. Donc, il faut que cette structure, si elle doit être utilisée dans une politique sportive, serve à faire une coordination. C'est pour ça qu'on ne va pas débattre ici entre nous, en fin d'un conseil d'arrondissement la politique sportive et comment une structure comme ça peut être utilisée, mais il faut utiliser la forme adaptée qui peut être le CICA. C'est pour ça que nous soutiendrons toute mise en place de CICA.

M. GRANIER

Merci, Madame la Maire. Nous maintenons notre vœu naturellement et nous voterons en faveur du vœu du Front de Gauche.

Mme CALANDRA

Écoutez, si maintenant on vote des vœux pour convoquer des CICA, moi, je vous le dis, on a vraiment atteint le fond du détournement des règlements du Conseil, etc., s'il faut voter des vœux. Je rappelle par ailleurs pour le groupe EELV que ce n'est pas la position que vous aviez annoncée en réunion d'Exécutif lundi. Donc, il va falloir qu'on se pose la question aussi : à quoi ça sert de faire des réunions d'Exécutif ? Moi je le dis et c'est la deuxième fois que Mme RIVIER procède de la sorte. Oui parce que quand elle n'est pas là, le groupe n'est pas engagé ? Vous prenez des positions en réunion d'Exécutif, ça n'engage pas le groupe. Écoutez, s'il faut l'intégralité de votre groupe à chaque fois pour qu'on ait une position fiable, ça va devenir très compliqué de travailler. Je vous le dis. Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas du travail sérieux. Il y a des présidents de groupe. Ça sert à quoi les présidents de groupe ? Excusez-moi. M. GRANIER.

M. GRANIER

Je suis quand même étonné. Vous me permettrez avec beaucoup de politesse de votre méthode de management. Dans votre précédente intervention, vous décriez des services, alors que vous faites partie de la majorité de l'Exécutif à travers le service des sports. Vous en parlez dans des termes qui sont quand même très peu amènes et là, ce soir, vous nous offrez un spectacle somme toute assez désagréable, non pas pour vous, mais pour les membres de votre majorité, entre votre adjointe qui effectivement a deux casquettes et qui tente des termes explicatifs sur le CICA, une espèce d'usine à gaz qui n'a jamais fonctionné qui est de votre propre invention, on essaie de nous l'expliquer. C'est très bien. Après, elle peut faire aussi ce qu'elle veut sur un vœu. Et c'est la même façon pour le groupe à gauche, pour les écologistes. Madame la Maire, vous savez que je suis plutôt quelqu'un d'assez calme. Au bout d'un moment, les deux, trois interventions, vos trois interventions s'enchaînent et sont quand même un petit peu dommage. Je me permets de vous le dire. Merci.

Mme CALANDRA

M. GRANIER, ça tombe bien, je ne suis pas un manager. Je suis une politique. Nous faisons de la politique. La politique, c'est fait d'engagement public. Moi, voyez-vous, je travaille en transparence. Ce que je dis sur la DJS, c'est parce que ça fait depuis 2001 que nous travaillons à la réforme des services de la Ville de Paris. Cette réforme a été extrêmement difficile à mettre en œuvre. Il y a eu de terribles résistances. Je rappelle que les élus de la République sont élus par le peuple pour mener des politiques. Et que quand des fonctionnaires s'opposent manifestement, et parfois par des moyens déloyaux, quand on m'explique deux jours avant une réunion qu'un logiciel est tombé en panne pour ne pas me montrer les réservations, les créneaux sportifs réservés par telles ou telles associations, ça veut dire qu'on planque des informations aux élus de la République, pardonnez-moi. Moi, je travaille

en transparence. Je dis les choses. Et j'ai toujours fait ainsi. Vous êtes relativement récent dans ce conseil, mais dans les réunions publiques dans le 20^e arrondissement, je dis les choses. Moi, je ne mets pas en cause telle ou telle personne, je mets en cause des méthodes qui sont vieillottes, obsolètes, et je mets en cause aussi quand les gens ne tiennent pas leur parole. Maintenant, vous faites comme M. PERIFAN. Permettez-moi de faire comme je l'entends. Que ça vous déplaît, je l'entends bien. Mais moi, c'est mon choix. Non, mais c'est mon choix. Moi, je préfère être transparente. Je n'aime pas qu'un conseil municipal soit un jeu d'ombre et un théâtre. Donc, à un moment donné, quand on prend des positions dans certaines enceintes et qu'ensuite on en prend d'autres, il faut que ça soit dit. On fait de la politique. On n'est pas dans le management d'une entreprise ici. Oui, M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Puisqu'on parle de tenir une parole, vous avez parlé d'une réunion lundi. Lundi, à aucun moment, je n'ai donné de position de vote sur le vœu proposé par le Front de Gauche, que tout justement, les arguments que j'ai évoqués ce soir et je les avais aussi évoqués à cette fameuse réunion, notamment sur le fait que dans certains arrondissements, l'OMS est une structure qui permet la coordination des activités sportives et qui fallait donc l'améliorer dans ce sens-là. Donc, ça ne préfigurait en aucun sens de notre vote. Je ne voudrais pas être remis en cause. Et comme ces débats sont enregistrés qu'il y a des comptes rendus, je n'ai pas tenu une parole contraire à ce que j'ai dit lundi matin.

Mme CALANDRA

Écoutez, moi j'avais présenté le fait que je demanderai le retrait du vœu et que je demandais à la majorité d'y souscrire et je n'ai pas eu de parole contraire non plus. Très bien. En tout cas, on va en rester là. Non, on va en rester là. Moi, je prends acte. Je prends acte, mais je rappelle que quand la Maire remet des délégations à des élus, ça veut dire qu'ils ont une responsabilité au sein de l'Exécutif. Je le rappelle avec force. Donc, à un moment donné, on ne peut pas réclamer des délégations, être des adjoints de la Maire, je ne parle pas du fait d'être élu adjoint, je parle du fait d'avoir une délégation – ça, délégation, dans le mot « délégation » il y a « délégué » ; ça a un sens aussi en République – donc, à un moment donné, il faut aussi assumer ses responsabilités. On est un collectif. On ne se fait pas plaisir individuellement.

Après consultation des membres, le vœu de l'UMP est repoussé

Après consultation des membres, le vœu du Front de Gauche-Place au Peuple est repoussé

- **V20.2015.071: Vœu de l'Exécutif à l'initiative de Frédérique Calandra et de Florence De Massol, relatif à la démolition d'un bâtiment au 163 rue des Pyrénées.**

Mme de MASSOL

Alors, je vais essayer d'être brève. Je pense que vous connaissez tous la parcelle du 163, rue des Pyrénées qui a été achetée par la Ville pour en faire un espace vert à la suite d'une réserve qui a été indiquée au PLU. Cette parcelle a accueilli pendant de longs mois un squat qui s'est terminé de façon tragique par un incendie qui a entraîné la mort d'une personne. Actuellement, il ne reste plus qu'un petit pavillon sur le début de la parcelle en front de rue sur la rue des Pyrénées, mais ce petit pavillon est de nouveau squatté assez régulièrement. De plus, il est dans un état de faiblesse très important puisque non seulement, la colline du Père-Lachaise appuie dessus, mais ensuite, il y a fontis et des sols en gypse dessous et que sa réhabilitation demanderait une véritable reconstruction. Or, ce pavillon est inscrit en PVP à la ville de Paris. Mais après des études un petit peu plus poussées, on s'est rendu compte que cette inscription ne tenait pas compte d'un véritable caractère patrimonial du bâtiment et ni d'un caractère de témoignage historique. Donc, pour pouvoir à la fois rassurer tous les riverains qui regardent chaque occupation de ce petit pavillon avec effroi en repensant à cette nuit de l'incendie, pour aussi pouvoir rapidement faire le jardin qui serait enfin un jardin accessible PMR puisque le jardin d'à côté, le Jardin Karcher, lui n'est pas accessible PMR, nous demandons donc, la Mairie du 20^e demande à la Ville de Paris, à la fois de démolir le plus rapidement possible ce bâtiment, mais aussi de lancer les études pour pouvoir réaliser ce jardin rapidement lui aussi.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Après consultation des membres, le vœu est adopté

- **V20.2015.072 : Vœu de l'Exécutif à l'initiative de Madame Frédérique Calandra et Madame Hélène Vicq, relatif aux parcelles attenantes à l'extension de l'école Tourelles.**

Mme VICQ

Très rapidement parce qu'il est tard et c'est un sujet dont on a déjà parlé dans un précédent conseil d'arrondissement. On avait évoqué ce terrain qui est donc, comme vous l'avez dit, limitrophe de l'extension de l'école des Tourelles et qui pose la difficulté de la nécessité pour les enfants de traverser une rue pour pouvoir se rendre dans la cour de l'école originelle. On avait donc demandé à ce qu'il y ait l'acquisition de cette parcelle en vue de faire une cour d'école. Aujourd'hui, c'est un vœu d'urgence. Pourquoi ? Parce qu'on a un permis de construire qui est arrivé sur cette parcelle et qui pose problème. On est dans un secteur qui est très dense. On a vraiment besoin de cette cour d'école annexe et donc, on réitère notre demande d'acquisition de cette parcelle et bien sûr de refus ou en tout cas d'un avis, puisqu'on ne rend qu'un avis, mais un avis défavorable sur ce permis de construire qui nous a été déposé.

M. LE BARS

Je vais éviter de redire ce qu'a très bien dit Mme VICQ. Donc, effectivement, nous manquons de locaux scolaires dans ce quartier du 20^e arrondissement dans le nord-est de l'arrondissement. C'est pour cela que nous avons fait construire, il y a trois ans, si ma mémoire est bonne, une annexe à l'école Tourelles. Et bien évidemment, la situation n'est pas satisfaisante pour les élèves puisqu'ils doivent à chaque récréation traverser cette rue peu passante, mais il faut la traverser tout de même. Et c'est pourquoi j'appelle à voter ce vœu pour qu'enfin, cette cour d'école puisse être créée et que les élèves de l'annexe de l'école Tourelles n'aient pas à traverser la route plusieurs fois par jour.

Mme CALANDRA

Et puis je nous engage collectivement à nous battre pour cette école, à nous battre pour cette école parce que c'est une école qui a été en grande difficulté pendant plusieurs années. Il y a eu des difficultés entre la direction de l'école et les enseignants, avec certains enfants, etc. C'est une école un peu compliquée. Donc, il faut qu'on y améliore l'ambiance. On y a travaillé beaucoup, on a fait beaucoup de choses, mais il faut continuer.

Après consultation des membres, le vœu est adopté

- **Vœu à la Maire de Paris présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe UMP relatif à la création de marchés alimentaires en soirée.**

Mme FANFANT

Merci, Madame la Maire. Je vais faire extrêmement court parce qu'on est tous fatigués. Concrètement, vous savez que nous avons voté au mois de février une MIE sur – et ça va intéresser M. GLEIZES certainement puisqu'il en fait partie – les nouvelles filières à Paris, comment réindustrialiser Paris. Et en fait, il s'agit d'avoir une nouvelle vision de l'activité commerciale et industrielle dans Paris et ça fait la boucle avec l'activité des marchés alimentaires. Et c'est la raison pour laquelle nous proposons de permettre à la Maire de Paris d'élargir son offre en matière d'horaires de ces marchés alimentaires afin d'avoir une adaptation peut-être un petit peu plus juste aux nouveaux modes de vie et aux nouveaux horaires de vie. Puisque bien que les marchés du 20^e nombreux et parfaitement achalandés du 20^e soient tenus le matin, tout le monde ne peut pas s'y rendre. Et donc, ce serait intéressant. Ça ne concerne pas que le 20^e, bien évidemment, mais puisque nous parlons du 20^e, nous avons proposé ce vœu dans ce cadre. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Merci de votre brièveté. M. SHI, tout aussi brièvement.

M. SHI

Très rapidement. Je veux inviter M. PERIFAN à retirer son vœu, mais il s'est retiré lui-même. Je vous invite, Mme FANFANT, à retirer le vœu parce que l'adjointe de la Maire de Paris, Mme Olivia POLSKI a déjà interrogé l'ensemble des mairies d'arrondissement pour savoir si elles souhaitaient accueillir ces nouveaux marchés à compter de la conclusion de la nouvelle DSP. Aujourd'hui, à Paris on a quatre marchés parisiens qui sont déjà ouverts l'après-midi. Celui du 2^e, de 12 h 30 à 20 h 30, celui de la Place de Saint-Honoré dans le 1^{er} et celui du 4^e et celui du 12^e. C'est-à-dire que le travail et les manœuvres sont engagés déjà aujourd'hui. Donc, ça ne sert à rien de faire un vœu qu'on est en train de faire. Ils sont déjà faits. Maintenant, je vais vous inviter à retirer votre vœu, sinon, j'invite à voter contre.

Mme CALANDRA

Pour dire les choses clairement avant de vous redonner la parole, on est en train de travailler sur le sujet. On trouve que ce n'est pas une mauvaise idée du tout. Il y a même certaines personnes autour de cette table qui sont assez sensibles à la proposition parce que nous, on est plus du soir que du matin pour ce qui est des marchés. Mais le problème, c'est qu'il faudrait laisser le temps un peu à l'Exécutif parisien de travailler. Mme POLSKI est sur le coup. Moi, je vous le dis, on n'est pas défavorable du tout a priori. Après, il faut regarder les conditions toujours pareilles d'acheminement, de stationnement, de nuisances diverses, de consommations de fluides, etc. Vous connaissez, c'est pareil ; il faut voir : est-ce qu'on a les moyens de trouver des sociétés concessionnaires, etc. ? Mais si vous nous autorisez à travailler un peu plus, on s'en reparlera assez rapidement.

Mme FANFANT

Madame la Maire, bien volontiers puisque ce sont tous les sujets que nous sommes en train de traiter dans le cadre de cette MIE et nous vous feront des propositions en ce sens. Le vœu est retiré

Mme CALANDRA

Je vous remercie de votre sobriété en temps. Alors, comme à l'accoutumée, je vous rappelle des dates et des événements à venir.

Tout d'abord, très important : les cérémonies avec la Journée Nationale de la Déportation au cimetière du Père-Lachaise, le dimanche 26 avril à 11 h.

Puis, rendez-vous le 8 mai prochain à 17 h bien sûr à la Mairie du 20^e pour une cérémonie commémorant la fin de la Seconde Guerre mondiale.

En matière de culture, je vous rappelle qu'il y a une magnifique exposition Pavillon Carré de Baudouin « Miroir, oh mon miroir » sur l'univers du conte. Venez et emmenez les enfants, c'est formidable.

Pour la question de l'emploi, du 13 au 17 avril, plus de 300 commerces et entreprises du 20^e arrondissement s'associent à la Mairie du 20^e pour donner naissance à une nouvelle opération locale : informations et recrutements seront au rendez-vous.

Le 11 avril, au-delà du premier compte rendu du mandat de la Maire de Paris à l'Hôtel de Ville, je vous invite ici à la Mairie du 20^e pour la première Journée Franco-Sikh. Alors, au programme : danses, documentaires, tables rondes, expositions artistiques et de chapatis à volonté.

Et la date du prochain Conseil du 20^e, attention, ce sera un lundi 11 mai, pas un jeudi ; un lundi 11 mai, le prochain conseil. Bonne soirée.